



SOMMAIRE

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	4
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : CONTEXTE, CONTRAINTES ET DEFIS DE L'INITIATIVE GMV	9
1.1. CONTEXTE DE L'EMERGENCE	9
1.2. CONTRAINTES ET DEFIS	11
1.2.1. CONTRAINTES	11
1.2.2. INDICATEURS ET DEFIS	13
CHAPITRE II: VISION ET CADRE STRATEGIQUE	14
2.1. VISION ET CADRE STRATEGIQUE	14
2.1.1. VISION GLOBALE	14
2.1.2. CADRE STRATEGIQUE ET DE COHERENCE	15
2.2. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	16
2.2.1. ANCRAGE POLITIQUE	16
2.2.2. COORDINATION ET SUIVI	16
CHAPITRE III: OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	18
3.1. OBJECTIFS STRATEGIQUES MAJEURS	19
3.2. IMPACTS ET BENEFICIAIRES	27
CHAPITRE IV : OPERATIONNALISATION DE L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE	29
4.1. STRATEGIE OPERATIONNELLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.2. PRINCIPES DIRECTEURS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.3. ORIENTATIONS MAJEURES DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE	31
4.4. GESTION, SUIVI ET EVALUATION	32
4.5. PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (PAQ) 2011-2015	33
4.5.1. APPROCHE CONCEPTUELLE	33
4.5.2. AXES STRATEGIQUES MAJEURS (ASM) ET PILIERS PROGRAMMATIQUES	34
4.6. PORTEFEUILLES DE PROGRAMMES ET PROJETS PRIORITAIRES	37
4.7. SEQUENCAGE ET FEUILLE DE ROUTE	37
CHAPITRE V. FINANCEMENT ET RISQUES	42
5.1. JUSTIFICATIFS DE FINANCEMENT	42
5.2. AXES ET SOURCES DE FINANCEMENT	42
5.3. BESOINS ESTIMATIFS DE FINANCEMENT	44
5.4. RISQUES DANS L'EXECUTION DE L'IAGMV	46
ANNEXES : PORTEFEUILLES DE PROGRAMMES / PROJETS PRIORITAIRES	44



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACCP :	Accord Cadre de Partenariat
ANGMV :	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
APGMV :	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
ASDA :	Axes Stratégiques de Développement Agricole
ASM :	Axes Stratégiques Majeurs (socles)
CDD :	Comité Départemental de Développement
CEN-SAD :	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CEDEAO :	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
COMIFAC :	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
CER :	Communauté Economique Régionale
CILSS :	Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLC :	Cellule Locale de Coordination
CLD :	Comité Local de Développement
CRD :	Comité Régional de Développement
DRS :	Défense et Restauration des Sols
FAO :	Food and Agricultural Organisation
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIER :	Fonds d'Impulsion de l'Entreprenariat Rural
GDT :	Gestion Durable des Terres
GPS:	Global Positioning System
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GGW :	Great Green Wall
GMV :	Grande Muraille Verte
IDH :	Indice de Développement Humain
IAGMV :	Initiative Africaine Grande Muraille Verte
IGAD:	InterGovernmental Authority For Development
NEPAD:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPCA:	Nepad Planning and Coordination Agency
OMD:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
OSM :	Objectifs Stratégiques Majeurs (Piliers Programmatiques)
OSS :	Observatoire du Sahara et du Sahel



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

- PAGGW: Pan-African Agency of the Great Green Wall
- PAM : Programme Alimentaire Mondial
- PAN Plan d'Action National
- PANA : Programme d'Action National d'Adaptation
- PAQC : Plan d'Action Quinquennal Consolidé
- PAR : Plan d'Action Régional
- PASR : Plan d'Action Sous Régional
- PDDAA : Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
- PDPDR : Pôle délocalisé de Production et de Développement Rural
- PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
- PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- PPCSTF : Plateforme de Partenariat, de Coopération Scientifique, Technique et Financière
- PREE : Pole Rural d'Emergence Economique
- PRONASEF :Projet National de Semences Forestières
- RERCERF : Réseau Régional de Centres d'Excellence de Recherche et de Formation
- TIG : Tracé Indicatif Général
- UCIDD : Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable
- UNCCD : Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification
- UNCCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- UNCDB : Convention des Nations Unies de Diversité Biologique
- UCN : Unité de Coordination Nationale
- WWF : World Wild Fund



LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau I: Objectifs stratégiques majeurs (OSM) et Activités phares de la Grande Muraille Verte	19
Tableau II: Synoptique des bénéficiaires et impacts attendus de la GMV.	25
Tableau III: Axes (Socles) et objectifs (Piliers Programmatiques) stratégiques majeurs	34
Tableau IV: Synoptique et matrice de mise en œuvre des Portefeuilles et leurs programmes /projets Prioritaires PP du Plan d'action 2011-2015	36
Tableau V: Synoptique du séquençage du Plan d'Action quinquennal GMV	37
Tableau VI: Estimations des financements requis de la mise en œuvre du Plan d'Action quinquennal 2011-2015 de l'Initiative	42

Figure 1 : Cas courants de déforestation au Sahel	05
Figure 2: Cas d'impacts des changements climatiques et de la désertification dans le Sahel : l'assèchement et l'ensablement du Lac Tchad	06
Figure 3 : Pays saharo- sahéliens de la bande sahélienne traversés par la Grande Muraille Verte.....	07
Figure 4 : Interaction des processus environnementaux et climatiques	09
Figure 5 : Quelques effets des impacts environnementaux et climatiques (Exode, transhumance et surpâturage).....	10
Figure 6 : Stratégie opérationnelle : Axes majeurs et piliers programmatiques	33
Figure 7 : Architecture du Plan d'action quinquennal 2011-2015 de la GMV	35
Figure 6: Architecture du plan d'Action quinquennal 2011-2015.....	40

INTRODUCTION

Pendant plusieurs décennies, les pays sahélo sahariens du Circum-Sahara ont été confrontés à l'exception de quelques années à pluviométrie normale à un déficit pluviométrique persistant qui, combiné aux facteurs anthropiques, a sérieusement perturbé les grands équilibres écologiques. A cette détérioration climatique se sont ajoutés une pression anthropique et ses impacts sur l'environnement et en particulier les pratiques agricoles non appropriées, la déforestation, les feux de brousse, la surexploitation des sols peu productifs et des ressources en eau de plus en plus limitées, le surpâturage et la transhumance.



Figure 1 : Cas courants de déforestation au Sahel

La détérioration environnementale a des impacts sociaux, économiques, démographiques et environnementaux. Il s'agit en particulier de la dégradation continue des ressources naturelles et des systèmes agricoles et pastoraux, de la chute de la productivité agricole, de la raréfaction des ressources en eau, de la perte de la diversité biologique et une forte compétition des parties prenantes sur les rares

ressources naturelles. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Désertification (UNCCD) entrée en vigueur depuis 1996, la quasi totalité des pays confrontés à la désertification et aux pics de sécheresses répétitives ont élaboré des Plans d'Actions Nationaux dont les approches et stratégies ont plusieurs fois été révisées. Le contexte hydro-climatique persistant a eu comme conséquences un processus très avancé de dégradation des sols, une perte importante de la diversité biologique et un processus quasi inexorable de désertification. Dans la bande sahélienne au Sud du Sahara, des cycles récurrents de sécheresse et une importante pression sur les ressources forestières ont abouti à une perte moyenne de 1,8 millions Hectares de couvert végétal au niveau des onze (11) pays de la bande Dakar- Djibouti et une chute importante de la productivité des terres (moins d'une tonne à l'hectare pour la plupart des céréales cultivées). Les effets conjugués et persistants de la désertification, des changements climatiques et de la sécheresse ont engendré une forte détérioration des écosystèmes, des terres, des systèmes de production et des potentialités de développement rural. Ils ont abouti à la destruction des équilibres tryptiques Développement /Ressources Naturelles/ Environnement, résultats d'une gestion durable. Dans le cas du Sahel, l'essentiel des zones arides à semi arides sont rurales et à



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

vocation essentiellement agro-sylvo-pastorale. Ces zones rurales représentent dans la plupart des pays sahéliens au moins 60% du territoire où le développement socio-économique et la sécurité alimentaire restent tributaires de la gestion durable des terres et des ressources naturelles. Ces ressources naturelles ont toujours assuré aux populations rurales, leurs besoins en alimentation, pharmacopées, énergies, fourrages et terres arables pour l'agriculture de subsistance. La protection et la gestion durables des systèmes de production, du patrimoine en terre, en ressources naturelles ainsi que la diversité biologique constituent les piliers centraux de subsistance des populations et du bétail dans les zones rurales.

La dégradation poussée des terres et du couvert végétal a accéléré les processus d'érosion éolienne et altéré la structure, les caractéristiques physico-chimiques et biologiques des terres. Ce processus a entraîné le lessivage et la perte dans les cycles biogéochimiques, **de** composants importants C, N et P et de symbioses fongiques avec les champignons mycorhiziens. Il a ainsi engendré une perte de fertilité, de résistance aux stress biotiques et abiotiques des sols. Ces impacts ont fortement dégradé les terres des zones arides et semi arides du Sahel, les rendant

moins fertiles et peu productives. Ce contexte fortement amplifié par les mauvaises pratiques culturelles des années durant a abouti à une baisse de la production agricole et pastorale et en corolaire à l'insécurité alimentaire, voire la famine et la chute des chaînes de valeur et des revenus dans ces zones arides. Dans le cas du Sahel, la zonéographie des zones arides à semi arides correspond essentiellement aux domaines ruraux représentant dans la plupart des pays au moins 60% du territoire national.

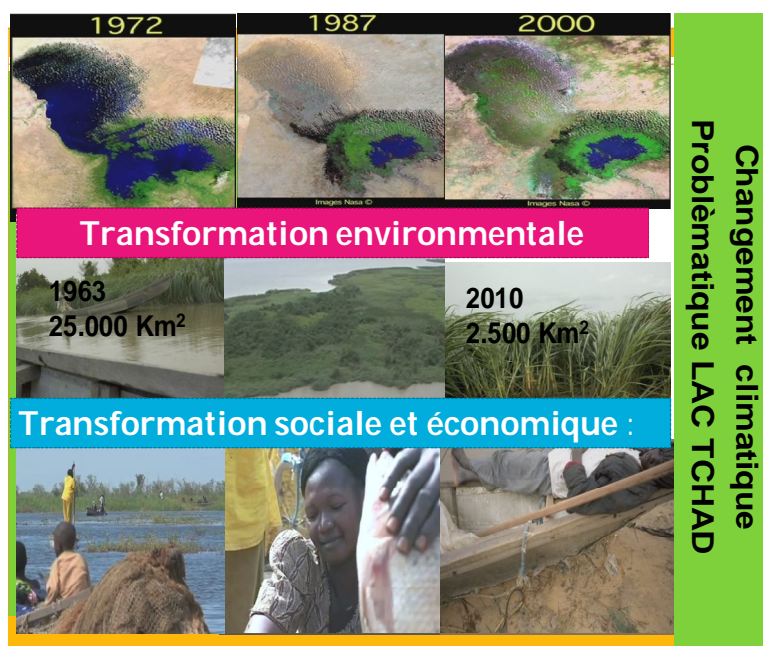


Figure.2 : Cas d'impacts de changement climatique et de désertification dans le Sahel: L'assèchement et l'ensablement du Lac Tchad

Dans ces terroirs à vocation agro-sylvo-pastorale le développement socio-économique et la sécurité alimentaire restent essentiellement liés à la gestion durable des terres et des ressources naturelles. En dépit de stratégies et politiques agricoles, développées tant au niveau national que sous-régional, le plus souvent encadrées par une loi agro-sylvo-pastorale, l'agriculture, jadis source importante de revenus et d'emplois est devenue peu attractive et peu prometteuse dans ces "terres marginales". Les services forestiers qui, veillaient jadis efficacement sur la conservation et la gestion pérenne du patrimoine de ressources naturelles, ont beaucoup perdu de leurs capacités techniques et logistiques d'intervention et d'encadrement. Les politiques d'ajustement sectoriels auxquelles les pays sahéliens ont été contraints et le désengagement précoce de l'Etat sans alternatives opérationnelles pertinentes ont aussi favorisé les actions anthropiques accélérant ainsi la déforestation et les mauvaises pratiques de gestion des terres. Dans ce contexte peu favorable, les populations des terroirs ruraux ont tenté de développer certaines formes d'adaptation et de résilience. Toutefois, l'une des réponses est la migration vers de "nouvelles zones", pour de nouveaux défrichements au détriment des ressources forestières et d'autres formations reliques. Cependant, l'intensification et l'interaction d'impacts multiples et l'absence de sources alternatives

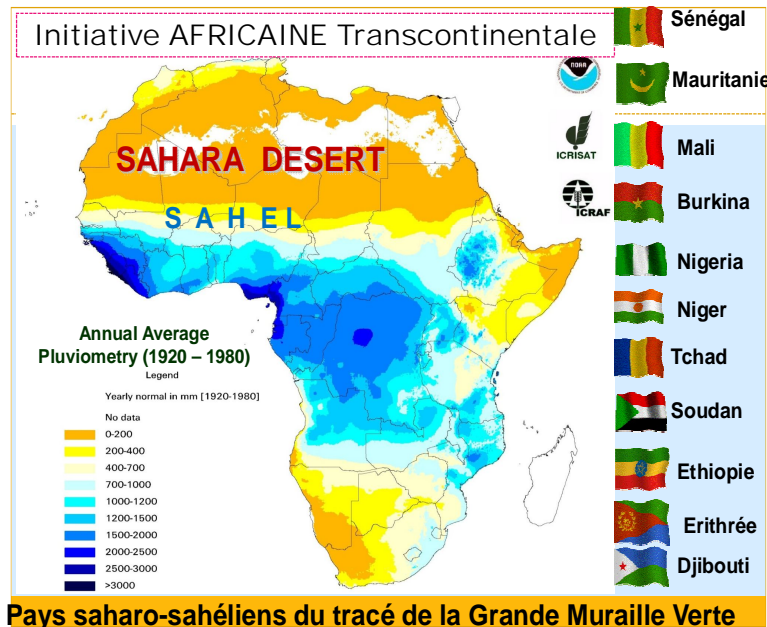


INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

durables de revenus et de services socio-économiques de base ont rendu plus vulnérables ces populations déjà très exposées aux fléaux environnementaux et au risque climatique.

Les impacts environnementaux et climatiques ont plutôt installé dans les zones rurales, la pauvreté et la dépendance aux aides extérieures. Aujourd'hui plus de 60 % des pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire voire la famine des pays subsahariens sont dans les zones rurales arides à

semi arides. Cette situation à laquelle les terroirs sont confrontés depuis quelques décennies, a abouti à la destruction du tissu social et économique et occasionné d'importants flux migratoires.



Des efforts au plan technique, financier et institutionnel sont consentis pour infléchir ces tendances. Ils ont porté sur la mise en œuvre à l'échelle nationale et sous-régionale de projets de développement, notamment les aménagements hydro-agricoles, la maîtrise de l'eau et la création de structures de coordination.

Figure 3. Pays sahelo-sahariens de la bande sahélienne traversés par la Grande Muraille Verte

La plupart des pays du Sahel ont initié depuis quelques années des stratégies fondées sur la diversification agricole, les actions de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, le développement des cultures de crue et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des paysans. Les Politiques et Stratégies de Développement Local basées sur la gestion durable des ressources naturelles par les Communautés locales n'ont pas encore permis l'optimisation des potentialités économiques des zones arides et semi arides. Les stratégies de décentralisation pour une plus grande responsabilisation des collectivités locales en cours dans les pays présentent encore des limites, notamment les transferts des moyens financiers et des droits fonciers et l'insuffisance de capacités de gestion durable et de gouvernance locale des collectivités. Les Indices du Développement Humain (IDH), parmi les plus bas du monde et les difficultés d'atteinte des OMDs dans le court terme des pays sahéliens, posent l'urgence de la prise en charge de la problématique du Développement Durable dans ces pays et la nécessité de penser à d'autres alternatives et d'autres approches. L'on constate, malgré les efforts consentis pour concevoir des politiques agricoles, forestières et pastorales cohérentes et efficaces, et quelques réussites ponctuelles, force est de reconnaître que leurs impacts demeurent toujours en deçà des attentes. De nombreuses contraintes continuent de peser sur le développement des zones rurales, comme en témoignent les crises alimentaires répétitives, l'extension de la pauvreté et des terres de plus en plus dégradées malgré les investissements globaux consentis. Cette situation, appelle des actions urgentes, novatrices par un changement de paradigme basé sur une approche holistique intégrant toutes les dimensions et composantes du développement rural dans un cadre de gestion concertée.

Le véritable enjeu consiste à créer avec la participation active de tous les acteurs, les conditions d'un rétablissement des potentialités et des systèmes de production à l'horizon 2025, dans les zones rurales. La transformation des zones rurales par la restauration des terres, la réhabilitation et le renforcement des systèmes productifs, bases de sécurité alimentaire et énergétique, du maintien de la diversité biologique. Dans le Sahel, le développement durable signifie d'abord «conservation des ressources naturelles et des écosystèmes » et « consolidation et diversification



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

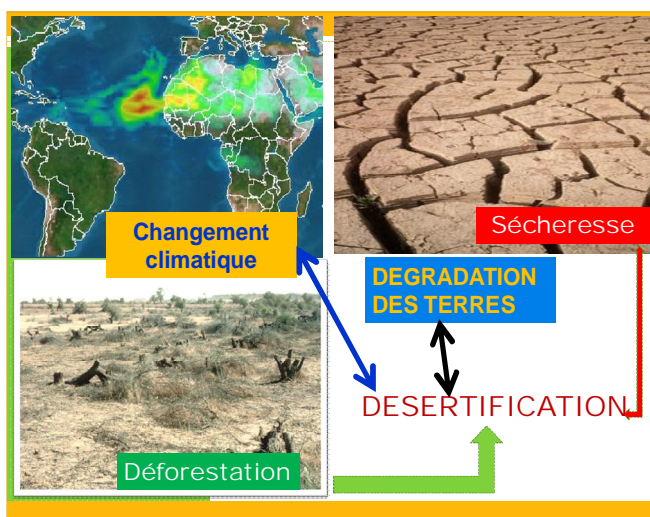
des systèmes de production ». La Vision cohérente et globale, s'appuie nécessairement sur la mise en valeur et la transformation des zones arides et l'optimisation des potentiels ruraux par la conservation durable des ressources naturelles et la viabilité des bases productives. L'Afrique et en particulier le Sahel se doit de faire face à ces multiples défis et d'y apporter une solution durable au risque d'hypothéquer définitivement ses potentialités de développement. Pris individuellement, les pays saharo-sahéliens, n'ont pas les moyens techniques, humains et financiers suffisants pour faire face à ces contraintes majeures. D'où la nécessité et l'urgence de mettre en place des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la mise en valeur globale des ressources naturelles du Sahel. La réussite d'une telle stratégie régionale dépendra fortement de la volonté et de l'engagement politiques ainsi que de l'émergence d'un leadership de l'Afrique dans la prise en charge et la gestion de ses propres défis environnementaux. L'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte (IAGMV) concrétise cette nouvelle stratégie. Elle est une réponse et une contribution de l'Afrique contre le changement climatique, la désertification et la dégradation des terres. Elle s'inscrit dans l'alliance mondiale de lutte contre les défis environnementaux et climatiques. A la suite du bilan mitigé de plusieurs décennies d'élaboration et de réalisation de Plans d'Action nationaux par les différents pays, elle est l'expression forte et l'engagement politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Sahélo sahariens, de mettre en œuvre, ensemble, une nouvelle approche africaine. Elle est fondée sur la mise en synergie des actions et des moyens et sur une coordination régionale intégrant les spécificités locales, pour faire face ensemble aux défis. L'opérationnalisation de l'approche régionale et multisectorielle s'appuie sur une planification stratégique sur objectifs à cycle quinquennal, une coordination et un mécanisme de suivi-évaluation tant à l'échelle régionale que nationale.

CHAPITRE PREMIER : CONTEXTE, CONTRAINTES ET DEFIS DE L'INITIATIVE GMV

1.1. CONTEXTE DE L'EMERGENCE

La dégradation des ressources naturelles, base de la production agricole, est généralisée dans l'espace sahélo-saharien. Au Sud du Sahara, les écosystèmes naturels fragilisés sont soumis aux processus intenses d'érosion, d'ensablement, d'assèchement aboutissant à la restriction des espaces productifs, la baisse des ressources accessibles d'eau, la perte de biodiversité. Ce contexte est particulièrement aggravé par la conjonction de plusieurs facteurs de l'assortiment « naturel / anthropique ».

Figure 4. Interaction des processus environnementaux et climatiques



Face à ce contexte très défavorable, les sociétés vivant dans les zones arides ont toujours tenté des pratiques conservatoires préservant un équilibre entre prélèvement et renouvellement des ressources. Ces pratiques ont été bouleversées par l'avancée sans cesse de la désertification exacerbée par les changements climatiques. Les systèmes agraires et pastoraux sont ainsi transformés, les fragiles équilibres rompus. Terroirs saturés et dégradés, défrichements expéditifs, surpâturage, destruction des bourgoutières, émondage, irrégularités pluviométriques, feux de brousse sont autant de faits qui ont aggravé les effets de l'irrégularité des

pluies utiles, l'aridification du climat et favorisé l'avancée de la désertification vers le Sud. Les désordres climatiques et environnementaux ont eu des impacts et des conséquences directs sur les modes et moyens d'existence et le cadre de vie des populations vivant dans les zones arides. Dans le Sahel, les zones arides essentiellement agro-sylvo-pastorales sont occupées par des Communautés rurales vivant et se développant par la terre et ses ressources naturelles. Leur développement et leur sécurité alimentaire restent tributaires d'une bonne productivité des terres



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

et de la biodiversité. Les statistiques signalent à l'échelle des onze (11) pays de la Grande Muraille Verte, une perte annuelle de couvert végétal de plus de 1,8 million d'Hectares (FAO, 2006), une réduction importante des superficies de terres arables, une dégradation avancée et une perte de fertilité des terres et en corollaire une baisse de la production agricole. Tout ceci a installé dans les zones rurales du Sahel, la précarité, l'insécurité alimentaire et la pauvreté des ménages, occasionnant une forte pression sur les « reliques », et une compétition entre groupes pour l'accès aux ressources et leur contrôle, générant des litiges et des conflits. Ainsi, l'extension des zones arides et semi-arides vers le Sud et l'émergence de foyers salinisés et/ou acidifiés, ont abouti à une concentration des populations dans des espaces réduits, vivant sur des ressources naturelles limitées et disparates. Le dépeuplement des zones arides, l'intensification des flux migratoires, de la transhumance et du nomadisme sont des réponses naturelles des populations face à l'hostilité du milieu, au manque d'équipements adéquats, à la perte de revenu sans sources alternatives tangibles et à la pauvreté.



*Figures 5: Quelques effets des impacts environnementaux et climatiques
(Exode, transhumance et surpâturage)*

Les pays et les institutions communautaires ont le plus souvent élaboré et mis en œuvre individuellement au fil des ans différentes actions et stratégies de lutte assorties de schémas d'aménagement du territoire tenté d'y faire face. Ainsi divers Programmes-cadres nationaux, sous-régionaux et régionaux ont été mis en œuvre et ont mobilisé d'importantes ressources financières. Le PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique), les Plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux (PAR, PASR, PAN] de lutte contre la désertification, les programmes TerrAfrica de restauration et de Gestion des Terres Dégradées (GTD), ainsi que les Programmes Economiques Régionaux (PER), d'institutions communautaires et ceux d'institutions intergouvernementales (FAO, PAM, FIDA etc...) touchant le monde rural menés sont autant de mécanismes. Au plan institutionnel, diverses institutions nationales et sous-régionales spécialisées ont été créées à cet effet. Les approches conceptuelles ont également beaucoup variées. Du concept " **ceinture verte**" à forte activité de reboisement, les approches ont évolué vers des actions classiques de reboisement ou de reverdissement associées à des expériences de Gestion des Terres des zones arides. Malgré ces efforts et quelques réussites ponctuelles, les effets et impacts de la désertification et du changement climatique demeurent au cœur des préoccupations prioritaires de l'Afrique. Il s'y ajoute qu'une des leçons à tirer de ces expériences est qu'aucun pays pris individuellement, n'a les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour faire face à ces contraintes majeures. Elle appelle plutôt à d'autres alternatives et stratégies pour faire face aux défis. C'est dans ce contexte qu'émerge en 2005 par la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Saharo- sahéliens **l'Initiative Grande Muraille verte (IGMV)**. Elle traduit une Nouvelle Vision Africaine (NVA) de gestion intégrée des défis environnementaux et climatiques dans un cadre stratégique bâti sur une approche régionale, fédératrice et solidaire. Elle est devenue un **label africain de développement intégré des zones arides**. Au-delà du



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

caractère emblématique, l'appellation "Grande Muraille Verte ou Great Green Wall" Dakar- Djibouti véhicule les notions de protection contre la désertification d'une part et de développement centrées autour de l'arbre porteur de vie et de développement. En considérant l'arbre comme un élément majeur régissant l'évolution spatio-temporelle des milieux sahéliens et en conséquence toutes les activités socio-économiques qui en découlent, l'approche «Grande Muraille Verte» repose principalement sur la **protection/conservation/valorisation** par l'identification et la promotion de pratiques de gestion durable des terres, le renforcement des services socio-économiques de base et l'autonomisation durable des populations rurales.

Des études et rencontres internationales ont permis de cerner les approches stratégiques, les objectifs, résultats et impacts attendus, le tracé régional indicatif, les critères de choix des espèces végétales et des systèmes d'exploitation ainsi que le dispositif institutionnel de coordination.

Le 1^{er} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats saharo sahéliens de la Grande Muraille Verte tenu le 17 juin 2010 a doté l'Initiative du dispositif juridique, organisationnel et institutionnel indispensable en signant la Convention partant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) assortie d'une feuille de route. L'APGMV est dotée du statut juridique international d'institution inter-étatique de coopération entre les Etats membres de la Grande Muraille Verte sous la tutelle politique de la Commission de l'Union Africaine. Elle a pour objet la mise en œuvre de l'IGMV et est chargée d'assurer la coordination, le suivi des actions et la mobilisation des ressources nécessaires en relation avec les Etats membres. Elle a entrepris dans la stratégie de mise en œuvre de l'AGMV, la planification stratégique partant de la consolidation des divers Plans d'Action Nationaux (PAN) des Etats membres et s'appuyant sur les expériences et données pertinentes. Elle a abouti à la définition du cadre stratégique, d'une approche conceptuelle, d'un cadre institutionnel et l'élaboration du Plan d'Action Régional Quinquennal 2011-2015 assorti d'une feuille de route et d'une matrice de mise en œuvre.

1.2.CONTRAINTES ET DEFIS

L'envergure continentale et l'approche multisectorielle et multidisciplinaire de l'Initiative GMV mettent en jeu, une diversité d'espaces communautaires de développement, de composantes opérationnelles et d'acteurs d'origine, de philosophie et à intérêts et exigences souvent divergents. Ces diversités sont autant de contraintes et de défis dans la gestion globale de l'Initiative, qu'il importe d'identifier et de solutionner pour la pérennisation des actions et leurs impacts. Ces contraintes et défis sont autant d'ordre technique et technologique que communicationnel et managérial.

1.2.1. CONTRAINTES

PARTENARIAT ET SYNERGIE

La coopération sud-sud mieux adaptée aux contextes socio-économiques et anthropologiques et plus susceptibles d'améliorer les techniques locales et la gestion participative est à favoriser dans le partenariat et la synergie. Le transfert de technologies innovantes pour la transition vers l'économie verte et l'amélioration des technologies locales d'adaptation et de résilience au changement climatique et de lutte contre la désertification est également à préconiser.



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

ACCESSIBILITÉ DES ACTEURS AUX TECHNIQUES ET SYSTÈMES D'EXPLOITATION

Les technologies et techniques de l'Initiative GMV sont préférentiellement développées à partir des savoirs locaux et améliorées par les acquis de la recherche scientifique. Elles doivent être à la portée des acteurs à la base.

CAPITALISATION ET INNOVATION

Les systèmes et techniques ciblés dans l'Initiative visent les meilleures techniques, expériences et pratiques réussies «best practices» notamment en techniques de mise en défens, régénération naturelle non assistée (RNA), restauration des terres dégradées, aménagement de systèmes agricoles et pastoraux, protection de forêt et bassins versants, sensibilisation et mobilisation. La capitalisation servira de base dans la sélection des techniques et systèmes d'exploitation et l'identification de la situation de références. Les références locales seront améliorées par les données de la recherche et la valorisation des savoirs locaux.

RESPECT DE PRINCIPES DIRECTEURS DE MANAGEMENT ET DE COORDINATION

Le management et la coordination de l'Initiative reposent sur le respect d'un certain nombre de principes directeurs :

- **flexibilité dans l'approche**, la stratégie de gestion, de coordination et de suivi est orientée vers la responsabilisation accrue des communautés à la base dans la gestion des programmes de leurs terroirs. La GMV ne se substitue pas aux efforts nationaux, mais les consolide et leur apporte une nouvelle approche stratégique de gestion intégrée du faisceau matriciel de problématiques et leurs corollaires qui interfèrent sur le développement de ces terroirs : la désertification, changement climatique, protection, restauration, conservation et gestion durable des systèmes économiques, environnementaux et de production,
- **approche participative**, la stratégie opérationnelle GMV est sur demande et place les bénéficiaires et les acteurs locaux à l'amont et à l'aval des activités avec un encadrement institutionnel pratique, non contraignant et non dirigiste. L'atteinte des objectifs et la pérennisation des impacts sont facilitées par la forte implication des populations,
- **durabilité**. Parmi les risques majeurs susceptibles d'hypothéquer le succès de la Grande Muraille Verte figurent, la non durabilité des ressources financières et la qualité des ressources humaines. L'un des leviers forts de l'Initiative est d'assurer les renforcements des capacités techniques et de gestion durable des acteurs,
- **pragmatisme et réalisme sur les ressources**. Le contexte économique mondial actuel très peu favorable pour des appuis financiers durables justifie le pragmatisme et le réalisme dans les attentes de financements extérieurs. Il recommande aux Etats membres, de compter d'abord sur les capacités et moyens propres pour impulser la dynamique. Des mécanismes financiers (Climdev, Fonds Vert, finances carbone, guichets FEM, etc...) constituent des opportunités. Cependant, la complexité et la longueur des procédures de décaissement nous obligent à privilégier au moins pour les deux à trois premières années du Plan d'Action, les efforts budgétaires des Etats et la mobilisation dans les différentes strates de nos populations,
- **cadre logique accès sur les résultats**. La stratégie d'approche est axée sur les Communautés de base, leurs priorités et besoins à travers un modèle de gouvernance leur conférant l'autonomie et la responsabilité de gestion par des techniques à leur mesure.



1.2.2. INDICATEURS ET DÉFIS

L'atteinte des objectifs et des impacts passe par les cibles des indicateurs et les défis à relever :

- **éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire**, par l'émergence de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) et l'instauration de systèmes de gestion durables des ressources naturelles et de gouvernance locale. Dans le cas spécifique du développement de l'agriculture, de la foresterie et du pastoralisme, secteurs clefs dans les stratégies d'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans la GMV, les défis portent sur le risque climatiques, l'insuffisance d'infrastructures et d'aménagements hydro-agricoles de qualité, la faiblesse des investissements structurants et l'insuffisance de ressources humaines aptes à prendre en charge la problématique globale, intégrée et multidisciplinaire du développement rural,
- **renforcement de capacités techniques dans divers aspects** de mise en œuvre de la GMV, notamment la planification stratégique, la gestion et le suivi /évaluation des ressources naturelles, l'identification, la rédaction et la gestion de programmes efficaces d'adaptation et d'atténuation aux défis climatiques et environnementaux, le plaidoyer et la problématique genre,
- **identification et transfert de technologies alternatives fiables** susceptibles de favoriser l'économie verte ;
- **taux zéro pour cent (0 %) de dégradation**, la restauration qualitative et quantitative des terres et la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles ;
- **rétablissement et l'aménagement des systèmes de production** agricoles et pastoraux dans les terroirs de la GMV ;
- **mis en place du réseau GMV de systèmes harmonisés de gestion et de suivi/évaluation** en temps réel des réalisations au niveau des structures GMV ;
- **gestion correcte des conflits** : l'approche holistique implique une forte compétition sur l'espace rural entre acteurs et activités, en particulier entre éleveurs et agriculteurs, aires agricoles, pastorales et boisées. Cette situation implique une concertation inclusive, une appropriation par tous les acteurs des contraintes et obligations et ensuite une gouvernance locale appropriée ;
- **mise en place d'une plateforme technique** de recherche opérationnelle et d'échange de données scientifiques et de valorisation des savoirs traditionnels ;
- **promotion d'une bonne communication, d'un plaidoyer et d'un marketing** des programmes, permettant une forte implication des populations à tous les cycles de mise en place de l'initiative GMV ;
- **mobilisation et utilisation efficiente des ressources en eau**. La mobilisation et la gestion des *ressources* en eaux constituent un défi majeur. Des actions et techniques adaptées et accessibles de mobilisation, de récupération et de gestion des eaux de surface, des précipitations et des eaux sous-terraines sont indispensables ;
- **disponibilité de moyens logistiques et des ressources humaines et financières** attendues ;
- **mise en cohérence et coordination opérationnelle** des activités de lutte et de développement rural ;
- **prise en charge correcte des réalités locales** des zones agro-sylvo-pastorales et des mentalités et cultures des populations en majorité nomades et pasteurs ;
- **sécurisation des biens et initiatives privés**. L'hétérogénéité à l'échelle des onze (11) pays des contextes et systèmes juridiques notamment sur le foncier ne facilite pas la mise en place d'une politique d'accès à la terre et de sécurisation de l'Initiative privée, nécessaires à la pérennisation et à la durabilité de l'investissement et de l'engagement à long terme des partenaires techniques, scientifiques et financiers.



CHAPITRE II: VISION ET CADRE STRATÉGIQUE

2.1. VISION ET CADRE STRATEGIQUE

Le contexte global, les défis et enjeux multiples liés aux changements globaux de l'environnement et de la variabilité climatique nécessitent de traduire la vision de l'Initiative GMV dans un cadre stratégique et de logique de cohérence, un dispositif juridique et organisationnel et un mécanisme de suivi évaluation bien maîtrisés.

2.1.1. VISION GLOBALE

La vision globale de la Grande Muraille Verte est de s'attaquer résolument aux principaux fléaux environnementaux et climatiques dans le cadre d'une coopération régionale et d'une synergie d'actions pour créer à l'horizon 2025 avec la participation active de tous les acteurs, le rétablissement de la viabilité des écosystèmes et des systèmes productifs dans les zones rurales par des actions de restauration des terres, de réhabilitation et de renforcement des systèmes productifs. Dans le Sahel, le développement durable signifie d'abord « Conservation des Ressources Naturelles et des écosystèmes et Consolidation et Diversification des systèmes de production ». La vision la plus cohérente à cette problématique très complexe, s'oriente nécessairement vers la lutte contre la désertification, la dégradation des terres, la mise en valeur et la transformation des zones arides par la conservation, la gestion et l'optimisation des potentialités et des bases productives. L'approche viable et opérationnelle réside dans une gestion concertée intégrant les différents pays touchés à travers des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale. Cependant, la réussite d'une telle stratégie régionale dépend fortement de la volonté et de l'engagement politiques et de l'émergence d'un leadership africain dans la prise en charge et la gestion de ses propres défis. L'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte¹ (IAGMV) est l'expression forte de cette acceptation de changement de paradigme et de stratégies d'approche mais aussi de l'engagement politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Sahélo sahariens de mettre en œuvre et ensemble, une Nouvelle Stratégie Africaine (NSA) de lutte contre ces aléas. La particularité de la vision « Grande Muraille Verte » est, tout en créant et consolidant une ligne de défense par des activités de reboisement, de restauration et

*¹ Initiative Africaine Grande Muraille Verte (IAGMV) est proposée lors du 7^e sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats saharo-sahéliens tenu les 1^{er} et 2 juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle est endossée par l'Union Africaine, par déclaration 137 (VIII), lors de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie). La dénomination Grande Muraille Verte est emblématique et caractérise un label de développement intégré centré sur la vision « l'arbre porteur de vie et de développement. Elle véhicule deux messages importants : assurer une protection contre la désertification et les changements climatiques et réaliser le développement durable des zones arides du Sahel fortement affectées »



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

de gestion écosystémique, de contribuer efficacement aux efforts de lutte contre la dégradation des terres, la pauvreté et l'insécurité alimentaire et à créer par une approche holistique, la transformation des zones rurales traversées en pôles ruraux d'émergence économique. Elle se fonde notamment sur les cibles majeures des indicateurs pertinents suivants : **(i) à l'horizon 2020-2025**, freiner l'avancée de la désertification, restaurer et valoriser les potentialités des zones arides et semi arides et installer les conditions d'un développement durable (ii) **et à terme**, réaliser la transformation des vastes étendues arides du Sahel en véritables pôles ruraux de production et de développement durable (PRPDD), puissants vecteurs d'incitation pour le retour aux terroirs des forces vives.

2.1.2. CADRE STRATÉGIQUE ET DE COHERENCE

Le Cadre Stratégique est fondé sur les orientations majeures des politiques et stratégies communautaires régionales et sous-régionales et celles des Etats membres, notamment en matière de développement social et économique, de lutte contre la désertification, le changement climatique, la pauvreté et l'insécurité alimentaire, de promotion de l'écodéveloppement et de gestion durable des ressources naturelles. Elle intègre par ailleurs, les orientations prioritaires des trois (03) Conventions des Nations Unies sur la désertification, le changement climatique et la biodiversité. A l'échelle locale, elle adopte une approche holistique, écosystémique et multisectorielle adaptée aux réalités locales du terroir et elle s'appuie également sur l'appropriation par les populations locales ainsi que la valorisation des savoirs et techniques locaux dans le processus de mise en œuvre. La stratégie opérationnelle est fondée sur l'approche sur demandes et besoins prioritaires des Communautés et sous-tendue par une planification stratégique par objectifs, résultats attendus et indicateurs et cibles de performance.

Le Cadre logique de cohérence s'appuie par ailleurs sur des outils scientifiques et techniques, des instruments juridiques et financiers et des mécanismes de planification stratégique et de suivi-évaluation notamment :

- **un dispositif juridique et institutionnel opérationnel de coopération régionale**, unissant tous les pays concernés dans le même combat et dans une nouvelle approche intégrée de développement et de gestion des ressources naturelles,
- **une coordination régionale** dans la planification, l'exécution, le suivi /évaluation et la mobilisation des ressources,
- **une capitalisation** des autres programmes pertinents, l'harmonisation des interventions et la rationalisation des ressources,
- **une base cohérente de planification stratégique** assise sur la vision, les orientations stratégiques, les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs avec des cibles/résultats visés. Elle se décline en Plan d'action régional tenant compte du profil pays,
- **une Plateforme de Partenariat et de Coopération** Scientifique, Technique et Financier,
- **un système de recherche opérationnelle** multidisciplinaire d'accompagnement et d'échanges,
- **un Système d'Information et de Gestion fiable** et un observatoire comme outil performant de suivi-évaluation sur objectifs, résultats attendus et indicateurs et cibles,
- **une feuille de route** et une matrice de mise en œuvre.

Le cadre opérationnel prend en compte un certain nombre d'orientations :

- **l'IGMV est inscrite dans un cadre de cohérence** nationale, sous-régionale et régionale. Au niveau pays, les actions GMV s'intègrent et renforcent les politiques nationales de développement, de promotion de l'écodéveloppement et de gestion durable des ressources naturelles ;
- **la forte implication des Communautés de base et leur autonomisation** dans le court terme dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des programmes de développement de leurs terroirs par le renforcement de capacité des acteurs à base ;



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

- **le renforcement des axes de coopération inter-terroirs et sud-sud** ainsi que le transfert de technologies adaptées dans la transition vers l'économie verte ;
- **l'inventaire et la valorisation des savoirs traditionnels** et le renforcement de la coopération entre acteurs locaux en favorisant les échanges d'expériences et de savoir-faire dans les programmes notamment de restauration des terres, de gestion durable, de protection des forêts, d'agroforesterie, de pastoralisme, de gouvernance locale, de valorisation des produits forestiers;
- **la mise en place d'une recherche scientifique thématique d'accompagnement** sur les aspects intéressants la mise en œuvre, l'exploitation, le suivi et l'évaluation des réalisations et des impacts de la GMV par un réseautage régional de centres et d'institutions de recherche et de formation. Le renforcement de la Plateforme de Partenariat, de Coopération Scientifique, Technique et Financière (PPCSTF) servira à l'harmonisation et à la concertation entre partenaires ;
- **la création et le fonctionnement efficient** de systèmes de collecte et de dissémination d'informations accessibles.

2.2. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'Initiative GMV est de portée régionale, à implications multiple, d'approche multisectorielle et fait appel à différents acteurs. Elle doit à cet effet assurer la fiabilité et la durabilité des actions entreprises et se doter dans sa mise en œuvre d'un cadre juridique et réglementaire, d'un ancrage politique, d'une coordination technique et d'un centre de prise de décisions aussi bien à l'échelle régionale, nationale que locale.

2.2.1. ANCRAGE POLITIQUE

L'IAGMV est un modèle de coopération régionale dans la lutte contre la désertification et le changement climatique que mène l'Afrique. L'Union africaine a approuvé l'Initiative par déclaration 137 (VIII), prise lors de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie) l'a approuvé. La Décision Assembly/AU/Dec.-14 (XVII) de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors du 17^e sommet tenu à Malabo (Guinée équatoriale) relativement à la Grande Muraille Verte, a salué la création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et son rôle de coordination et d'agence d'exécution et réaffirmé l'ancrage politique de l'Initiative GMV dans l'Union africaine.

2.2.2. COORDINATION ET SUIVI

Echelle régionale : Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

La coordination régionale de l'Initiative d'envergure continentale est assurée par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV)², en relation avec la Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CERs), CEDEAO, CEEAC et IGAD. Elle est dotée d'un statut juridique international inter-étatique, sous la tutelle politique de l'Union Africaine et a pour objet la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. L'APGMV est en particulier chargée de l'élaboration du cadre stratégique et du Plan d'Action global, de la coordination de la mise en œuvre et du suivi ainsi que de la mobilisation des ressources nécessaires. Elle est relayée dans chaque Etat membre par une

² L'agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, en abrégé APGMV est créée par la Convention signée le 17 juin 2010 à Ndjamena (République du Tchad) par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats du Sahel (Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan Tchad). Les organes statutaires sont la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des ministres, le Secrétariat exécutif assisté d'un Comité Technique des Experts.



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

structure nationale de la GMV en charge de la réalisation des activités opérationnelles de mise en œuvre à la composante nationale de la GMV. Au niveau de la coordination centrale, l'Agence dispose d'un texte fondateur à travers la Convention du 17 juin 2010 de Ndjamena et d'instruments juridiques (statuts et règlement intérieur) et de gestion administrative, comptable et financière (manuel de procédures) approuvés par règlement N° 2011/002/CM/APGMV/NDj du 03 mars 2011 par le Conseil des Ministres des Etats membres. Ce dispositif organisationnel et réglementaire balise correctement les procédures et la planification à travers les organes statutaires : la Conférence des Chefs et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Secrétariat exécutif doté d'un Comité technique des experts.

L'approche en synergie et par faisceau sur les différents domaines d'intérêt de la GMV notamment sur les aspects de développement socio-culturel et économique implique l'implication de divers partenaires institutionnels de philosophie et d'expertises différentes. Par ailleurs, la complexité des mécanismes techniques et financiers de mise en œuvre des programmes prioritaires dans les Etats nécessite globalement une bonne maîtrise des préalables, des procédures et des mécanismes, appelant à une disponibilité en temps opportun des données techniques d'aide à la décision, de suivi & évaluation et des statistiques fiables. Elle est également facilitée par l'existence d'un cadre contractuel dynamique de Coopération technique, scientifique et financier, d'un cadre permanent de concertation et d'échanges d'informations des acteurs et de façon plus globale, de la mise en cohérence par l'harmonisation et la rationalisation des initiatives. Les statuts de L'APGMV ont prévu la **Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique, Technique et financière (PPCSTF)** comme organe de concertation et d'aide à la décision. La PPCSTF est alimentée par des actions de coopération et de partenariat entre l'APGMV et d'autres institutions techniques, scientifiques et de développement intéressées par la Grande Muraille Verte à travers la signature d'accords-cadres (MoU). Elle est ouverte aux institutions partenaires et accompagnent techniquement et financièrement la réalisation de la Grande Muraille Verte. Elle joue en particulier, un rôle de facilitation auprès des institutions partenaires pour assurer la durabilité des investissements et la pérennisation des impacts socio-économiques positifs sur le développement et la gestion des ressources naturelles des programmes et projets. Dans son fonctionnement, la PPCSTF comprend un Comité technique, un Comité de Suivi/Evaluation, un Comité d'investissement et un Comité de plaidoyer.

Echelle nationale : une structure nationale GMV

Afin d'assurer une cohérence entre la GMV et les politiques nationales du champ, une structure nationale dédiée à la GMV, est créée au niveau de chaque Etat membre. La structure nationale assure la promotion de l'Initiative et la réalisation sur le terrain des activités opérationnelles dont les orientations globales sont contenues dans le Plan d'Action Régional élaborée par l'APGMV. Elle travaille en étroite collaboration avec les services techniques des ministères sectoriels chargés notamment du Développement rural, de l'Agriculture, de l'Elevage, des collectivités locales, de la décentralisation, de l'action sociale, de la santé, des questions foncières, de la jeunesse, des petites et moyennes entreprises, du microcrédit, de la recherche scientifique, de la culture, de la communication et de la sécurité.

Echelle locale : Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD)

La stratégie opérationnelle de mise en place de la Grande Muraille Verte (GMV) repose sur l'approche participative ascendante, associant à l'amont et à l'aval les populations des terroirs. La logique de la démarche participative, garante de l'engagement, l'appropriation et la maîtrise par les populations des processus du cycle du programme centre la stratégie de mise en œuvre sur la Communauté de base à la fois cible, bénéficiaire et acteurs. Elle centre la mise en œuvre sur **l'Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD)**³. L'UCIDD est l'organe de gestion à la base qui

³ **UCIDD Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable**: populations ou communautés de populations d'un même ou de plusieurs terroirs. Le terroir est considéré comme une entité géographique et sociale caractérisée par l'homogénéité spatiale, culturelle et d'intérêts communs et solidaires de la gestion durable de l'espace géographique.



correspond au " Bloc Intégré de Construction " de Développement et de Gouvernance communautaire à l'échelle locale. Elle est appuyée par un plateau technique d'Appui Conseil "Task Force Rural", constitué d'acteurs publics, privés, d'ONGs et de la société civile, pourvoyeurs de services spécialisés se rapportant principalement au climat, à l'agriculture, l'élevage, la foresterie, l'hydraulique, le développement communautaire, la gouvernance locale et la communication. La Task Force Rural accompagne et encadre l'UCIDD notamment par la fourniture de données, d'informations et de conseils appropriés permettant de bâtir un Système de Réponse et d'Alerte Précoce (SRAP) et de passer les messages aux cibles dans les formats et langues locales appropriés.

CHAPITRE III: OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

La diversité des interventions et des intervenants et la complexité et les spécificités des problématiques dans les différentes zones éco-géographiques recommandent l'identification d'axes fédérateurs sur lesquels l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte mettra l'accent dans la stratégie globale du Plan d'Action Régional.

3.1. OBJECTIFS STRATEGIQUES MAJEURS

L'**objectif global** de la Grande Muraille Verte est la contribution à la lutte contre l'avancée du désert et la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes, afin de réaliser à terme leur transformation par l'installation de conditions propices à l'émergence de pôles ruraux de production et de développement durable (PRPDD), capables d'éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Il s'agira à cet effet d'entreprendre des activités opérationnelles de reboisement, d'agroforesterie, de restauration des terres et des systèmes de production et de valorisation des potentialités naturelles, tout en favorisant des mesures d'accompagnement en termes d'activités génératrices de revenus et de renforcement des infrastructures de base pour l'accès aux besoins sociaux et économiques de base.

La traduction de la vision en résultats et impacts positifs est planifiée à travers huit (08) Objectifs Stratégiques Majeurs (OSM).

Le tableau I ci-après présente ces OSM et les activités phares conséquentes de réalisation.



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Objectif spécifique 01 : Promouvoir des activités de restauration/conservation/ protection /valorisation des terres, de la biodiversité, des ressources en eaux et des forêts à travers une gestion efficiente et durable ressources naturelles	
Résultats attendus	Activités Phares (AP)
<u>Résultat 01.1 :</u> La caractérisation du milieu et l'inventaire des ressources naturelles et du capital humain sont améliorés	AP1.1/1 : Faire la situation de référence du terroir (biophysique, socio-économique, gouvernance locale, occupation du sol, développement humain, niveau d'accès aux services de base et transhumance etc...)
	AP1.1/2 : identifier les sites prioritaires et les techniques et programmes probants.
	AP1.1/3 : Créer des zones protégées Gestion décentralisée et sensibiliser à leur gestion participative des aires pour favoriser le développement de la faune sauvage et la biodiversité
<u>Résultats 01.2 :</u> Les meilleures pratiques et techniques de restauration, conservation, protection et valorisation sont améliorées et introduites et accessibles aux populations	AP1.2/1 : Entreprendre l'inventaire des techniques locales pertinentes (RNA, Mise en défens, approche holistique, agroforesterie) et leur amélioration par des échanges entre acteurs d'horizons divers et les techniciens,
	AP1.2/2 : Assurer la sensibilisation des populations aux objectifs et aux bénéfices attendus et prévoir des incitations (accès à la propriété) afin de pérenniser les acquis
	AP1.2/3 : renforcer les capacités des communautés de base, des techniciens d'encadrement (ONGs et Etatiques), organiser des visites d'échanges entre acteurs ruraux
	AP1.2/4 : créer et diffuser des supports didactiques de communication et des publications sur les pratiques pertinentes et des réussites d'acteurs innovateurs



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Objectif spécifique 02 : Renforcer et diversifier les systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux	
Résultats attendus	Activités Phares (AP)
Résultat 02.1 : Les potentialités forestières, agricoles et pastorales sont inventoriées et renforcées	AP2.01/1: inventorer les systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux affectés et quantifier leur état de dégradation.
	AP2.01/2 : faire l'inventaire des potentialités rurales et la planification stratégique de leur valorisation
	AP1.01/3: identifier les connaissances et savoir-faire des populations maîtrisant particulièrement bien l'élevage et l'agriculture dans leurs milieux
	AP2.01/4: circonscrire des parcours et des zones de pâturage et édicter de règles d'utilisation notamment par rapport à la capacité de charge.
Résultat 02.2 : Les infrastructures de soutien à une production agro-sylvo-pastorale diversifiée et durable sont réalisées	AP2.02/1: identifier et caractériser les systèmes de production, les infrastructures de soutien et les potentialités du milieu (eau, sources d'énergie, pâturages, terres arables),
	AP2.02/2: Etablir un schéma d'aménagement d'infrastructures de soutien à la production et à la transformation agricole et pastorale (ouvrages hydrauliques retenues, forages, puits cimentés, bassins de rétention, aires de pâturages et couloir de transhumance, magasins de stockage, centre d'insémination)
	AP2.02./3: appuyer et encadrer la réalisation et la diversification des aménagements de base et des systèmes d'accès à l'eau pour les populations et le bétail (puits, bassins de rétention, forages, marres



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

	etc...),
	AP2.02/4: identifier les aires agricoles et pastorales et les possibilités de diversification et entreprendre leur exploitation à échelle familiale et en coopérative
	AP2.02/5 : développer des centres de proximité de multiplication, d'insémination artificielle de vaccination du bétail, d'identification et d'acquisition de géniteurs
	AP2.02/6 : Créer des dépôts témoins de produits sanitaires
	AP2.02.7 : encourager la création dans chaque terroir la mise en place de banques fourragères
Résultat 02.3 : la diversification, l'intensification et la modernisation des systèmes de production sont effectives	AP2.03/1 : Améliorer l'utilisation des outils de biotechnologie verte pour améliorer la résistance à la sécheresse et la productivité des espèces végétales,
	AP2.03/2: Entreprendre la réduction de la dépendance par rapport aux pesticides (agriculture biologique et renforcer la lutte contre les ravageurs et déprédateurs des cultures
	AP2.03/3: Encourager la domestication des espèces ligneuse fruitières forestières alimentaires
	AP2.03/4: Faciliter la mise en place de systèmes de production durable par l'intégration des arbres à usages multiples
Résultat 02.4 : le cadre de concertation et d'échanges et le modèle des gestion participative des espaces agro-sylvo-pastoraux sont mis en place	AP2.4./1 : Proposer à la gouvernance locale un modèle de dialogue et d'échanges inclusif sur les questions rurales et la nécessité d'un développement de synergies dans les interventions. Créer les possibilités d'émergence des leaders locaux
	AP2.4/2 : Entreprendre en relation avec les populations la sélection des sites et appuyer la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires et la sensibilisation des bénéficiaires
	AP2.4/3 : Accompagner l'identification, l'installation, la capacitation et le fonctionnement des structures de gestion et de gouvernance locale



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Objectif spécifique 02 : Renforcer et diversifier les systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux	
Résultats attendus	Activités Phares (AP)
<u>Résultat 02.1 :</u> Les potentialités forestières, agricoles et pastorales sont inventoriées et renforcées	AP2.01/1: inventorer les systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux affectés et quantifier leur état de dégradation.
	AP2.01/2 : faire l'inventaire des potentialités rurales et la planification stratégique de leur valorisation
	AP1.01/3: identifier les connaissances et savoir-faire des populations maîtrisant particulièrement bien l'élevage et l'agriculture dans leurs milieux
	AP2.01/4: circonscrire des parcours et des zones de pâturage et édicter de règles d'utilisation notamment par rapport à la capacité de charge.
<u>Résultat 02.2 :</u> Les infrastructures de soutien à une production agro-sylvo-pastorale diversifiée et durable sont réalisées	AP2.02/1: identifier et caractériser les systèmes de production, les infrastructures de soutien et les potentialités du milieu (eau, sources d'énergie, pâturages, terres arables),
	AP2.02/2: Etablir un schéma d'aménagement d'infrastructures de soutien à la production et à la transformation agricole et pastorale (ouvrages hydrauliques retenues, forages, puits cimentés, bassins de rétention, aires de pâturages et couloir de transhumance, magasins de stockage, centre d'insémination)
	AP2.02./3: appuyer et encadrer la réalisation et la diversification des aménagements de base et des systèmes d'accès à l'eau pour les populations et le bétail (puits, bassins de rétention, forages, marres



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

	etc...),
	AP2.02/4: identifier les aires agricoles et pastorales et les possibilités de diversification et entreprendre leur exploitation à échelle familiale et en coopérative
	AP2.02/5 : développer des centres de proximité de multiplication, d'insémination artificielle de vaccination du bétail, d'identification et d'acquisition de géniteurs
	AP2.02/6 : Créer des dépôts témoins de produits sanitaires
	AP2.02.7 : encourager la création dans chaque terroir la mise en place de banques fourragères
Résultat 02.3 : la diversification, l'intensification et la modernisation des systèmes de production sont effectives	AP2.03/1 : Améliorer l'utilisation des outils de biotechnologie verte pour améliorer la résistance à la sécheresse et la productivité des espèces végétales,
	AP2.03/2: Entreprendre la réduction de la dépendance par rapport aux pesticides (agriculture biologique et renforcer la lutte contre les ravageurs et déprédateurs des cultures
	AP2.03/3: Encourager la domestication des espèces ligneuse fruitières forestières alimentaires
	AP2.03/4: Faciliter la mise en place de systèmes de production durable par l'intégration des arbres à usages multiples
Résultat 02.4 : le cadre de concertation et d'échanges et le modèle des gestion participative des espaces agro-sylvo-pastoraux sont mis en place	AP2.4./1 : Proposer à la gouvernance locale un modèle de dialogue et d'échanges inclusif sur les questions rurales et la nécessité d'un développement de synergies dans les interventions. Créer les possibilités d'émergence des leaders locaux
	AP2.4/2 : Entreprendre en relation avec les populations la sélection des sites et appuyer la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires et la sensibilisation des bénéficiaires
	AP2.4/3 : Accompagner l'identification, l'installation, la capacitation et le fonctionnement des structures de gestion et de gouvernance locale

	AP.03.3/2 : favoriser la commercialisation des produits forestiers de cueillette et pastoraux
	AP.03.3/3 : Former et encadrer des pépiniéristes privés aux meilleures techniques de production et de manutention de plants
	AP.03.3/4 : Identifier et développer les diverses filières de produits forestiers et autres activités génératrices de richesse,
Résultat 03/04 L'accès à la propriété foncière est facilité	AP.03.4/1 : identifier les problèmes de gestion foncière et entreprendre la facilitation de l'accès à la propriété,
Résultat 03/05 Un Fonds d'Appui au Développement Local et à la Réinsertion (FADLR) dans les Terroirs est mis en place et fonctionne correctement	AP.03.5/1 : développer l'artisanat (menuiserie, objets d'art etc...) et l'industrie forestiers,
	AP.03.5/2 : assurer la formation des groupements d'intérêt économique à l'économie rurale et aux techniques appropriées de gestion et de bonne gouvernance locale,
	AP.03.5/3 : organiser et développer le crédit commercial avec la création d'un Fonds d'Impulsion à l'Artisanat et l'Entreprenariat Forestiers (FIAEF)
Résultat 03/03 Création et diversification des filières de production et	auriculiformis, espèces bois d'œuvre et arbres fruitiers à valeur ajoutée, Plantations en lisières, concessions d'espèces, notamment les plantes médicinales et autres espèces forestières



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Objectif spécifique 04 : Réhabiliter et renforcer les services socio-économiques de base en terme de santé, d'éducation, d'infrastructures de communication, d'énergies domestiques et d'eau	
Résultats attendus	Activités phares (AP)
<u>Résultat 04 /01 :</u> Le schéma d'implantation des infrastructures sociales de base est bien élaboré et les implantations sont faites	AP04.01/1: Identifier et analyser en relation avec les communautés de bases les besoins en infrastructures de base socio-économiques de base (Ecole, forages, bassins de rétention, cases de santé, des unités d'énergie solaire, pistes de production et magasins témoins etc ...),
	AP04.01/2: Planifier et réaliser les infrastructures ciblées en tenant compte des réalités des terroirs et en particulier dans les zones de transhumance,
	AP04.01/3: Assurer la sensibilisation nécessaire à l'appropriation et à la gestion communautaire des infrastructures.
<u>Résultat 04 /02 :</u> Les communautés sont organisées et formées à la gestion et à la maintenance technique de base	AP04.02/01: Identifier et former des leaders animateurs locaux
	AP04.02/02: Appuyer la mise en place et le fonctionnement des comités de gestion et l'élaboration de chartes de gestion communautaire



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Objectif spécifique 05 : Créer un système d'information et de gestion et un observatoire sur les ressources naturelles des zones arides du Sahel	
Résultats attendus	Activités phares (AP)
<u>Résultat 05/01</u> Une Plateforme de coopération et de partenariat scientifique et technique entre institutions travaillant sur la désertification, les changements climatiques et le développement local est établie	AP.05.1/01 Mettre en place au niveau de la coordination régionale un système de gestion, de diffusion et de partage des connaissances (expériences, approches, techniques etc...) et données fiables sur les sciences du climat et de la dégradation des terres accessibles aux pays
	AP.05.01/02 : Un système d'alerte précoce est mis en place en relation avec d'autres institutions spécialisées régionales, sous-régionale et nationales
	AP.05.01/03 : Un observatoire Homme/Milieu est créé avec l'appui des institutions régionales et nationales
	AP.05.01/04 : mettre en place et animer à travers la PPCSTF, un réseau d'échanges et de coopération scientifique et technique entre états et institutions existantes pour l'aide à la décision
<u>Résultat 05/02</u> des supports d'informations et de communications scientifiques sont créés	AP5.05.2/01 Créer un bulletin d'information bimestriel (les Echos du Sahel) et une revue scientifique « Terroir, Désertification et Economie verte »
	AP5.05.2/02 Assurer une bonne promotion des supports d'information et de communication,
	AP5.05.2/03 : encourager la création ou le renforcement de l'accès à l'information des terroirs (radios et télévisions rurales, causeries, sensibilisation) et voyages d'étude,
<u>Résultat 05/03</u> Un système d'Information Scientifique régional et un observatoire modulaire sont mis en place et accessibles de l'échelle locale à l'échelle internationale	AP5.05.3/01 Elaborer et mettre en place un Système Géo-Information et d'Observatoire (type Atlas numérique de Gestion des Terres, de l'environnement et de Gouvernance Locale) avec composantes pays,
	AP5.05.3/02 Elaborer et mettre en place un site web convivial avec forum de discussions (grandemurailleverte.org) avec pages pays.
<u>Résultat 06/03</u> : Une Plateforme et un Plateau scientifiques et techniques sont mis en place et fonctionnent	AP.06.3/01 :Mettre en place des réseaux nationaux et régionaux pluridisciplinaires d'équipes de recherche et de laboratoires travaillant et produisant des résultats de haut niveau pertinents pour la mise en œuvre , le suivi et l'exploitation des Composantes de la GMV,
	AP.06.3/02 : Encourager une recherche stratégique et opérationnelle en science du climat sur l'identification et à la gestion du risque climatique dans les projets de développement des zones arides.
erabores et des allocations sont disponibles	Partenaires,
<u>Résultat 06/02</u> : Des thématiques de recherche sont identifiées et sélectionnées par un Comité d'experts	AP.06.2/01 : identifier des thématiques prioritaires de recherche pluridisciplinaire et des projets de recherche opérationnelle sur certains sujets forestiers er pastoraux,



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Objectif spécifique 07 : Améliorer les conditions de vie des Communautés locales et inverser les flux migratoires vers les zones restaurées	
Résultats attendus	Activités phares (AP)
Résultat 07/01 : Des Pôles ruraux d'émergence de Développement Durable sont créés dans les zones rurales	AP07/1/01 : mettre en place des politiques intégrées de développement local et de gouvernance dans les unités de développement de base,
	AP07/1/02 : Faciliter le développement d'activités durables d'exploitation et de transformation des produits de la grande Muraille verte et créer le plaidoyer et le marketing nécessaires ainsi que les conditions d'incitation (facilitation de l'accès à la propriété, aux intrants, à la logistique et à l'encadrement pour le retour aux terroirs),
	AP07/1/03 : faciliter la mise en place de politique de gestion durable des terres et la prise de mesure par les Etats pour soutenir les activités agro-sylvo-pastorales et intégrer le risque climatique pour assurer une production agricole et pastorale suffisante pour garantir la sécurité alimentaire

Objectif spécifique 08 : Améliorer la séquestration de CO₂ dans les couvertures végétales, les sols par la mise en œuvre de stratégies et techniques durables et efficaces d'occupation des terres	
Résultats attendus	Activités phares (AP)
Résultat 08/01 : Les puits de carbone sont bien identifiés et caractérisés	AP08.1/01/ Cartographier les sources de séquestration de CO ₂ et instaurer les meilleures pratiques culturales, pastorales et d'occupation des terres,
Résultats 08/02 : Un projet de finance carbone est bien élaboré et soumis et financé	AP08.2/02 : Entreprendre l'Elaboration du projet de finance carbone et identifier les parties prenantes,

Tableau I : Objectifs stratégiques majeurs (OSM) et Activités phares dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte



3.2. IMPACTS ET BENEFICIAIRES

Les impacts multiples et divers se situent à tous les niveaux et ont une portée aussi bien locale, nationale qu'internationale. Ils bénéficient à plusieurs catégories d'acteurs locaux et nationaux et à la Communauté internationale. Ces impacts portent notamment sur :

- **la réduction de l'érosion et la restauration des sols** dégradés et des ressources forestières,
- **l'arrêt de la déforestation, l'accroissement du taux** de reforestation et la protection des forêts,
- **la restauration, la récupération et la protection** des équilibres éco-climatiques, de la diversité biologique et des écosystèmes dégradés, l'aménagement d'espaces agro-sylvo-pastoraux et l'instauration de meilleures pratiques dans les systèmes de gestion des terres (agroforesterie, pastoralisme, agriculture, infrastructures rurales);
- **la relance, le développement, la diversification et l'amélioration** notable et durable de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux par le renforcement des infrastructures de soutien à la production et à la transformation;
- **la rationalisation de la transhumance** pour une coexistence pacifique dans les aires agro-sylvo-pastorales,
- **l'émergence de pôles** ruraux de production et de développement durable (PRPDD),
- **l'amélioration notable** de l'accès aux services socio-économiques de base et à l'alimentation,
- **le renforcement** des capacités de gestion technique et de gouvernance locale des ressources naturelles dans les terroirs,
- **l'éradication** de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition,
- **l'accélération des conditions d'atteinte des OMDs**, par l'extension de la couverture sanitaire, du taux de scolarisation, de l'accès à l'eau potable, à l'alimentation et à un cadre adéquat de vie,
- **le développement et la diversification** des filières agricoles, pastorales, sylvicoles porteuses et la valorisation des produits forestiers à travers la capitalisation des bonnes pratiques et l'exploitation des résultats de la recherche et des savoirs locaux et traditionnels.
- **le développement et le renforcement** de la coopération SUD-SUD, SUD-NORD, de la mobilité scientifique par la Recherche & Développement et la formation dans les écoles, instituts, universités et centres de recherche avec la création de réseaux scientifiques thématiques et l'amélioration des plateaux techniques,
- **l'amélioration notable** des connaissances scientifiques sur les processus et interactions de la désertification, de la sécheresse, des changements climatiques et les technologies d'adaptation et de résilience, ainsi que la caractérisation des espèces végétales adaptées au stress hydrique et à l'aridité des sols,
- **la maîtrise des ressources en eau**, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d'ouvrages hydrauliques,



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

- **la création d'emplois, le développement de l'entrepreneuriat et du micro-crédit** par l'organisation et l'amélioration des circuits commerciaux ainsi que la diversification des filières porteuses,
- **la couverture durable** des besoins en produits forestiers, en pharmacopée et en énergie domestique,
- **le renforcement de la sécurité** et de la paix dans l'espace saharo-sahélien et l'intégration socio-économique des peuples du Sahel,
- **la forte contribution à la réduction** des émissions de gaz à effet de serre (GES) par des pratiques et techniques durables d'occupation des terres et de génération de biomasse et forte capacité de séquestration du CO₂.

Le tableau synoptique ci-après donne un aperçu des catégories de bénéficiaires et d'impacts.

Entrepreneurs privés	<ul style="list-style-type: none"> • opportunités de création / aménagement de parcs animaliers, fermes modernes, sites éco-touristiques, aires protégées, • fournisseur de semences, de plants, • offres de services (plantation, entretien),
Populations riveraines	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la sécurité alimentaire (récupération des terres à des fins agricoles, pastorales, forestières, périmètres maraîchers, fruitiers... surtout à l'endroit des femmes et des jeunes), y compris l'accès à des produits et nutriments de qualité, • larges opportunités d'activités sources de richesse et d'emplois (contre le sous-emploi, l'exode, les conflits) à partir des pôles ruraux de développement durable, • facilités de ramassage bois de chauffe, fourrage, autres produits forestiers non ligneux, • amélioration du cadre de vie (bonification des paysages), • apprentissage, familiarisation avec technologies et procédés avantageux, • accès aux technologies nouvelles de transition vers l'économie verte.
Structures Enseignement / Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Inter et multidisciplinarité dans les thématiques de recherche, • disponibilité de données scientifiques nouvelles et de supports à la recherche et à la formation notamment la couverture satellitale, l'observatoire, dans divers domaines du développement rural (foresterie, agriculture, pastoralisme, économie, et sociologie et gouvernance) • aménagement de parcelles de recherche et de champs écoles, • formations ciblées et formation par la recherche, renforcement et perfectionnement de l'expertise nationale, préparation de Mémoires de masters et Thèses, Vocations, débouchés • renforcement du plateau technique pour la R&D et la mobilité scientifique • caractérisation, valorisation et diversification de filières d'exploitation des produits agricoles, forestiers et pastoraux.
Producteurs primaires	<ul style="list-style-type: none"> • émergence d'un leadership du continent dans la gestion des problématiques des ressources naturelles et de l'environnement. • amélioration de la qualité des bases productives et de la gestion des sols et des nutriments, biomasse et rendements plus élevés, diversité agrobiologique, couverture végétale et productivité animale accrues ; • amélioration de la disponibilité de l'eau et des techniques de gestion durables des ressources en eaux limitée eaux de pluie, paysages restructurés et moins vulnérables aux intempéries, • Disponibilités de données fiables de système d'alerte précoce • élargissement de l'offre en quantité et qualité de terres cultivables, • renforcement et amélioration des systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux,

Tableau II : Synoptique des bénéficiaires et impacts attendus de la Grande Muraille Verte.



CHAPITRE IV :

OPERATIONNALISATION

DE L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE

4.1. STRATEGIE OPERATIONNELLE

Dans sa conception, la GMV est un label de gestion et de valorisation d'approche multisectorielle, intégrée des zones arides du Sahel confrontées aux processus avancés de désertification, de dégradation des terres et de perte de biodiversité. La stratégie opérationnelle se fonde sur des axes fédérateurs, des principes directeurs un concept de tracé et une stratégie de gestion et de suivi. Elle s'appuie sur une approche holistique, une synergie des interventions et une démarche participative sous-tendues par une dose de réalisme pour établir des priorités et adopter la démarche graduelle et le séquençage appropriés. Elle est fondée sur l'approche sur demandes et besoins prioritaires des Communautés à la base et s'appuie sur une planification stratégique par objectifs, résultats attendus et indicateurs et cibles de performance.

La capitalisation des expériences, des savoirs locaux et des résultats pertinents des programmes en cours ou à réaliser, ainsi que la planification participative par les populations sont les bases de la stratégie. Elle traduit l'accent mis sur l'implication active et effective des populations à toutes les étapes de la mise en œuvre. La sélection des sites, des espèces végétales et des programmes d'appui au développement communautaire et à la gouvernance locale se fera en rapport avec l'UCIDD de la Communauté de base.

La stratégie opérationnelle consiste à réaliser sur le terrain des activités opérationnelles de gestion durable des ressources et entreprendre parallèlement des mesures d'accompagnement sous forme d'activités génératrices de richesse, de renforcement des infrastructures et des services sociaux de base et de développement de programmes de recherche d'accompagnement sur des thématiques pertinentes dans la mise en œuvre.

4.2. PRINCIPES DIRECTEURS

La stratégie consiste à mener sur le terrain des activités opérationnelles de gestion durable des ressources, associées à des mesures d'accompagnement de renforcement des services sociaux de base. Elle est structurée autour de principes directeurs :

i. le concept de tracé "bande d'unités végétales multi-espèces", intégrant d'autres systèmes d'utilisation durable des terres.



Le Concept Grande Muraille Verte Dakar-Djibouti intégrant sur le tracé les onze (11) pays du Sud du Sahara (*Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti*) traduit l'idée de base et la notion de bande. Il se justifie simplement par le caractère prioritaire et l'urgence d'agir d'abord sur la partie au Sud du Sahara. Le rythme de dégradation des terres et l'avancée inexorable de la désertification amplifiée par les cycles de sécheresse dans cette partie de l'Afrique revêtent un cachet particulier fait de désolation, de précarité, de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Agir d'abord sur cette zone est la priorité des priorités dans le séquençage de l'Initiative.

ii. **la contrainte "minimum 100 mm"** de moyennes annuelles pluviométriques. Les paramètres écologiques déterminants dans ces zones arides restent **la pluviométrie et la variabilité climatique**, tandis que les leviers surs de développement, demeurent la gestion durable des ressources naturelles en particulier, agricole et pastorale. L'agriculture sous pluie et le pastoralisme sont les leviers majeurs de la production rurale. La prise en compte de la contrainte **"minimum 100 mm pluie "** est fondamentale dans la délimitation du tracé contenu dans les moyennes annuelles pluviométriques entre 100 et 400 mm.

Le tracé renferme dans sa structure, diverses composantes à vocation différente :

✓ **des unités végétales multi-espèces**

Les espèces à fonction et usage multiples essentiellement autochtones sont sélectionnées pour leur adaptation aux contraintes hydriques et édaphiques des terres arides, leur valeur économique et écologique et leur acceptabilité par les populations locales.

Les unités végétales comprennent :

- des formations naturelles reliques (forêts classées, communautaires et privées),
- des formations artificielles anciennes ou nouvelles (y compris les forêts privées) issues des acquis de programmes et projets de la zone), ou à créer à travers des programmes de reboisement ou de regarnissage,
- des réserves botaniques pour la conservation de la biodiversité végétale,
- des mises en défens et des périmètres de Régénération Naturelle Assistée au niveau d'aires forestières plus ou moins dégradées.

✓ **des unités agro-sylvo-pastorales**

Les unités de systèmes de production intégrés agricoles, sylvicoles et pastoraux restaurés comprennent :

- des cultures annuelles sous verger, périmètres hydro-agricoles arborés, parcs arborés, périmètres maraichers, vergers de plantations fruitières et jardins polyvalents ;
- des pâturages et des zones de parcours et de transhumance villageoises et intercommunautaires ;
- des parcs animaliers, des couloirs de migration de la faune, des aires protégées notamment des réserves communautaires de faune, des parcs nationaux en intégralité ou en partie,

✓ **des corridors d'ouvrages hydrauliques et autres points d'eau.**

Il est prévu de réaliser sur le long du tracé et au niveau des points bas et des zones humides fossiles, un ensemble de bassins de rétention des eaux de pluie et de ruissellement, des mini barrages, des forages hydrauliques et des puits pastoraux et de réhabiliter tous points d'eau existants,

✓ **des infrastructures sociales-économiques et commerciales de base.**

Il s'agit d'accompagner les activités opérationnelles par l'aménagement d'infrastructures de production et de transformation des produits de la Grande Muraille Verte, mais également de renforcer le taux d'accès aux services socio-économiques de base par la réhabilitation et la création d'infrastructures dans les domaines de l'énergie (privilégier les énergies renouvelables et domestiques traditionnelles),



de l'éducation, de la santé et de la fourniture d'eau (forages, puits, marres, lacs...), dans les zones d'emprise de la GMV.

iii. **L'adaptabilité et l'acceptabilité des espèces végétales.**

Les espèces sont essentiellement autochtones et à fonctions et usages multiples. Elles sont sélectionnées pour leur résistance au stress hydrique, leur valeur économique et écologique et leur acceptabilité par les populations locales.

4.3. ORIENTATIONS MAJEURES DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La Planification stratégique adoptée dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, obéit dans sa conception à la contrainte de dialogue inclusif, participatif susceptible de bâtir une alliance nationale forte et durable. Elle repose sur une approche inclusive ascendante de la base vers le niveau central s'appuyant sur des orientations fondatrices cadrant avec la vision, les objectifs et les résultats attendus. Les principales orientations sont en particulier :

- **un document cadre de planification** par la consolidation des Plans d'Action Nationaux mis en cohérence avec les politiques nationales en la matière,
- **un Plan d'Action Régional** à cycle quinquennal avec un processus d'évaluation et de revues à mi-parcours chaque deux (ans),
- **quatre (04) paradigmes d'objectifs** « Conservation /Protection/Restauration /Développement»,
- **une stratégie de management** bâtie sur trois véhicules 3C, Communication, Concertation, Capitalisation,
- **des activités d'information et de partage**, de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques et de gestion des acteurs à la base,
- **une capitalisation et une valorisation** des résultats, expériences et données pertinents,
- **un Système de Suivi & Evaluation** et d'observatoire de l'évolution de la Muraille et ses impacts sur le développement humain et l'environnement,
- **une Recherche scientifique d'accompagnement** et de valorisation de savoirs traditionnels, à travers un Réseau régional de centres d'excellences de recherche et de formation (RERCERF),
- **une Plateforme de Partenariat et de Coopération** Scientifique, Technique et Financier (PPCSTF) : organe statutaire consultatif de partage d'informations, de concertation et de suivi & évaluation des actions,
- **une stratégie de mise en œuvre** centrée sur "le terroir et la Communauté de base", s'appuyant sur **l'Unité Communautaire Intégrée Développement Durable (UCIDD)**, l'organe de gestion de la Communauté de base.



4.4. GESTION, SUIVI ET EVALUATION

Le management dans la mise en œuvre de l'IAGMV repose sur le triptyque, *Communication, Concertation, Capitalisation* des divers acteurs et bénéficiaires. L'approche participative impliquant les populations locales, les producteurs et usagers, de même que la régie participative sont des approches adoptées dans la GMV. Elle vise entre autre la responsabilisation et l'autonomisation des cibles et bénéficiaires dans la gestion et l'évaluation des projets de développement et nécessite à ce titre, l'identification et la mise en place d'un important programme de renforcement de capacité des acteurs dans les domaines prioritaires.

L'évaluation des programmes et projets se fera sur la base d'objectifs fixés, des impacts, des indicateurs de performance et cibles vérifiables et de la durabilité des acquis. Elle se fera par pays et à l'échelle régionale. Les programmes feront l'objet de revues à mi-parcours tous les deux (02) ans avec l'ensemble des acteurs, partenaires et bénéficiaires selon les procédures définies et de corrections et de réorientations éventuelles.

Les dispositifs nationaux existants de surveillance et de protection ainsi que de suivi-évaluation seront consolidés et renforcés par l'utilisation de données satellitaires avec l'établissement de cartes thématiques, de Systèmes d'Information Géographique et d'observatoires.

La production périodique de rapports pays et du rapport global annuel de l'Agence Panafricaine sur l'avancement, les performances, résultats et impacts des programmes est également une source d'informations. La création d'un portail numérique grandemurailleverte.org, dans lequel sont logées toutes les données accessibles aux partenaires et acteurs permet également d'avoir une bonne visibilité sur les programmes et leurs performances et ainsi que la transparence dans la gestion.

Au niveau de la coordination centrale, l'Agence dispose d'un texte fondateur est des instruments juridiques et de gestion administrative, comptable et financière (manuels de procédure, les statuts et le règlement intérieur) nécessaires approuvés par règlements N° 2011/002/CM/APGMV/ NDj 03 mars 2011. Ce dispositif organisationnel et réglementaire balise correctement les procédures et la planification à travers les organes statutaires : la Conférence des Chefs et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Secrétariat exécutif doté d'un Comité technique des experts.

L'APGMV assure la cohérence transversale des actions par une coordination dynamique à travers des orientations communes concertées à toutes les étapes du processus de conception, de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions et de leurs impacts. Elle s'appuie à cet effet sur les structures spécialisées locales, nationales, sous-régionales et internationales publiques ou privées, compte tenu des avantages comparatifs et du contexte du milieu d'implantation. La PPCTSF, structure de concertation appuie et facilite les missions de gestion et de suivi-évaluation



4.5. PLAN D'ACTION QUINQUENNAL (PAQ) 2011-2015

Le premier cycle quinquennal 2011-2015 de planification stratégique de la GMV a pour objectif final au terme des cinq ans en 2015, d'installer dans les zones rurales, les bases opérationnelles de la transformation socio-économique et environnementale favorable à l'émergence de **Pôles Ruraux de Développement Durable PRDD** capables de faire face aux défis environnementaux et climatiques et de juguler la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

4.5.1. APPROCHE CONCEPTUELLE

Le Plan d'Action quinquennal 2011-2015 s'appuie sur l'approche conceptuelle suivante :

- i. **des activités opérationnelles (AO) de terrain**, de reboisement, restauration, conservation et protection des terres, des ressources en eau et de la biodiversité par une gestion durable,
- ii. **un package d'actions d'accompagnement** de Développement Communautaire et de Gouvernance Locale. Il s'agit de :
 - **promouvoir des activités de création de richesse** susceptibles de générer des revenus diversifiés pour accélérer l'éradication de la pauvreté et l'insécurité alimentaire et la malnutrition,
 - **restaurer et de renforcer les systèmes de production et d'exploitation** agro-sylvo-pastoraux ainsi que les aménagements d'appui,
 - **renforcer la disponibilité et l'accès des services socio-économiques et commerciaux de base** par l'aménagement d'infrastructures communautaires de base (santé, éducation, énergie, et communication etc..),
 - **améliorer les bases de bonne gouvernance et de gestion durable** des ressources naturelles.
- iii. **la nécessité d'actions périodiques de Suivi & Evaluation** des activités de mise en œuvre, d'évaluation des impacts des programmes sur les populations et leur Environnement,
- iv. **la Recherche & Développement et la valorisation des savoirs locaux.**
L'opérationnalisation de l'Initiative s'appuie sur la disponibilité de données scientifiques et techniques fiables d'aide à la décision et la prise en compte des contraintes et défis notamment les risques climatiques par la Recherche & Développement d'accompagnement et la valorisation des savoirs traditionnels. L'atteinte d'un tel objectif passe par la mise en place d'un réseau régional de centres d'excellences de recherche et de formation (RCERF) et de véhicules porteurs de production et de dissémination d'informations et de résultats scientifiques pertinents.
- v. **la Communication, le Marketing et le Plaidoyer.** Ils constituent un aspect particulièrement important dans l'adhésion et la mobilisation des masses populaires et de la Communauté internationale.

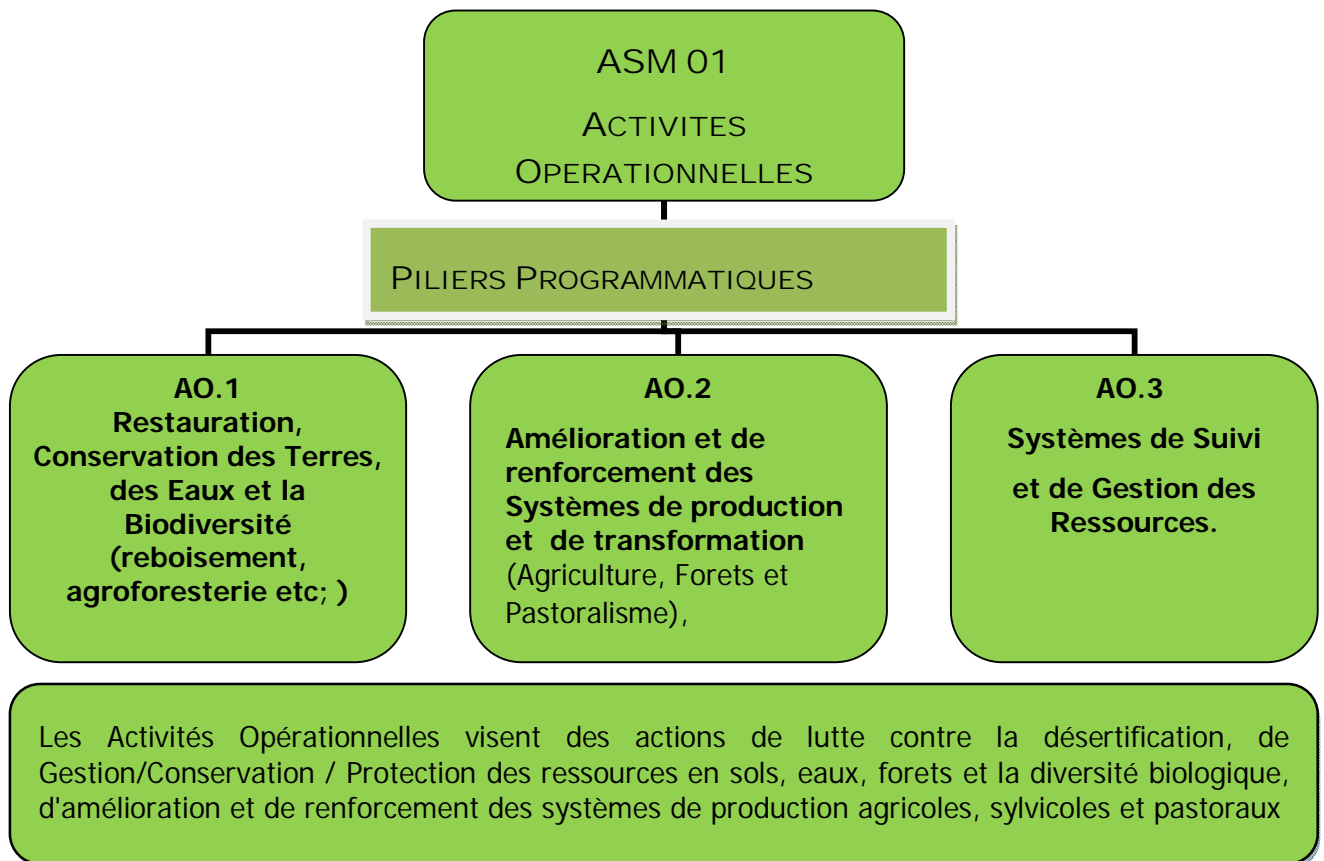


4.5.2. AXES STRATÉGIQUES MAJEURS (ASM) ET PILIERS PROGRAMMATIQUES

L'architecture du Plan d'Action 2011-2015 repose sur **quatre (04) socles GMV** ou **Axes Stratégiques Majeurs (ASM)**, s'appuie sur 15 **Piliers Programmatiques** ou **Objectifs Stratégiques Majeurs (OSM)**.

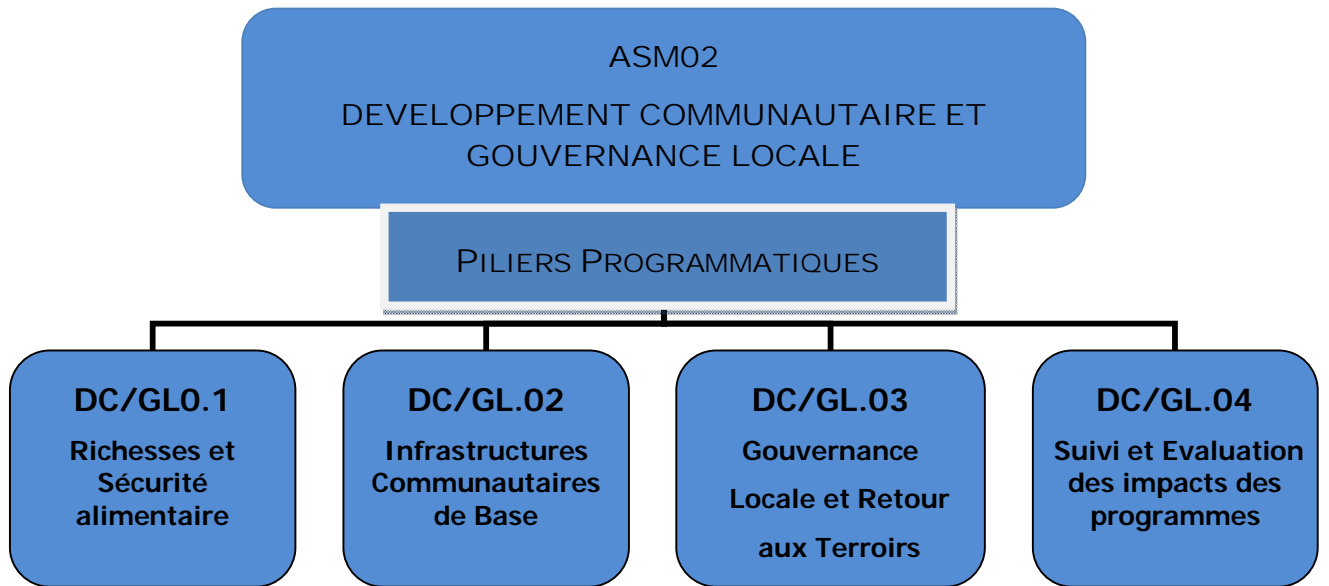
Les Figures 6 ci-après donnent les Axes stratégiques majeurs ASM et leurs piliers programmatiques :

Les Figures 6 ci-après donnent les Axes stratégiques majeurs ASM et leurs piliers programmatiques :



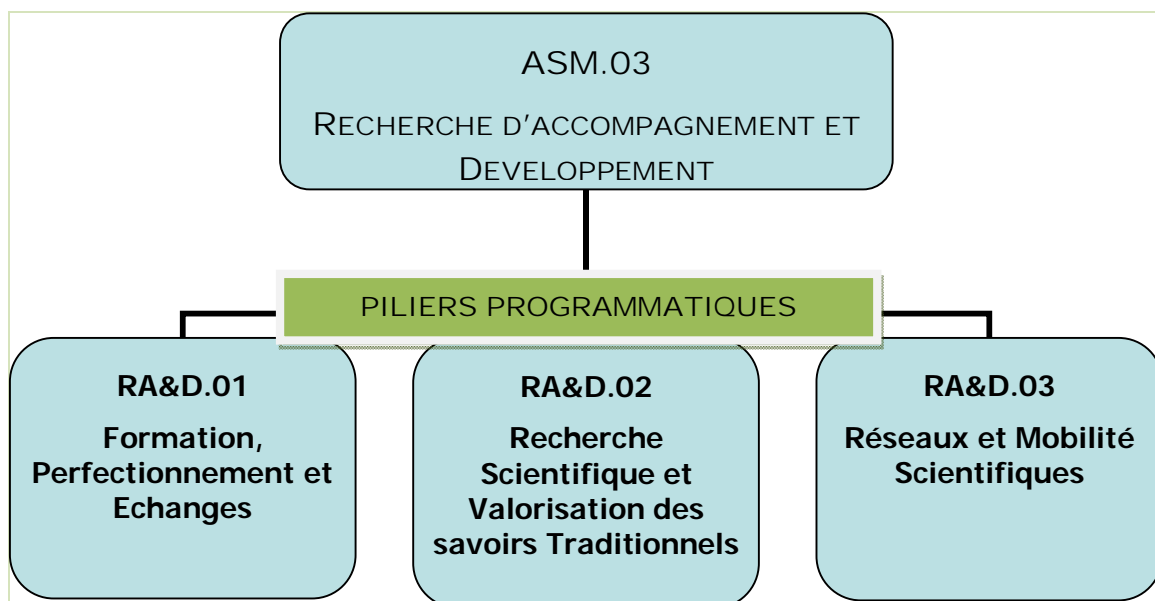


INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015



Un package d'actions d'accompagnement relatives:

- à la Promotion d'activités génératrices de richesse,
- au renforcement du taux d'accès aux services socio-économiques de base par l'aménagement et l'équipement d'infrastructures communautaires de base notamment de santé, d'éducation, d'énergie, d'eau et de communication,
- à l'organisation et à l'installation des bases efficaces de gouvernance locale et de gestion durable des ressources naturelles.



Un ensemble d'actions de recherche opérationnelle et de valorisation des savoirs locaux sur les techniques de mise en œuvre, d'exploitation, de gestion et de suivi & évaluation sont réalisées à travers un réseautage régional de laboratoires et d'équipes de recherche.



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
 PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

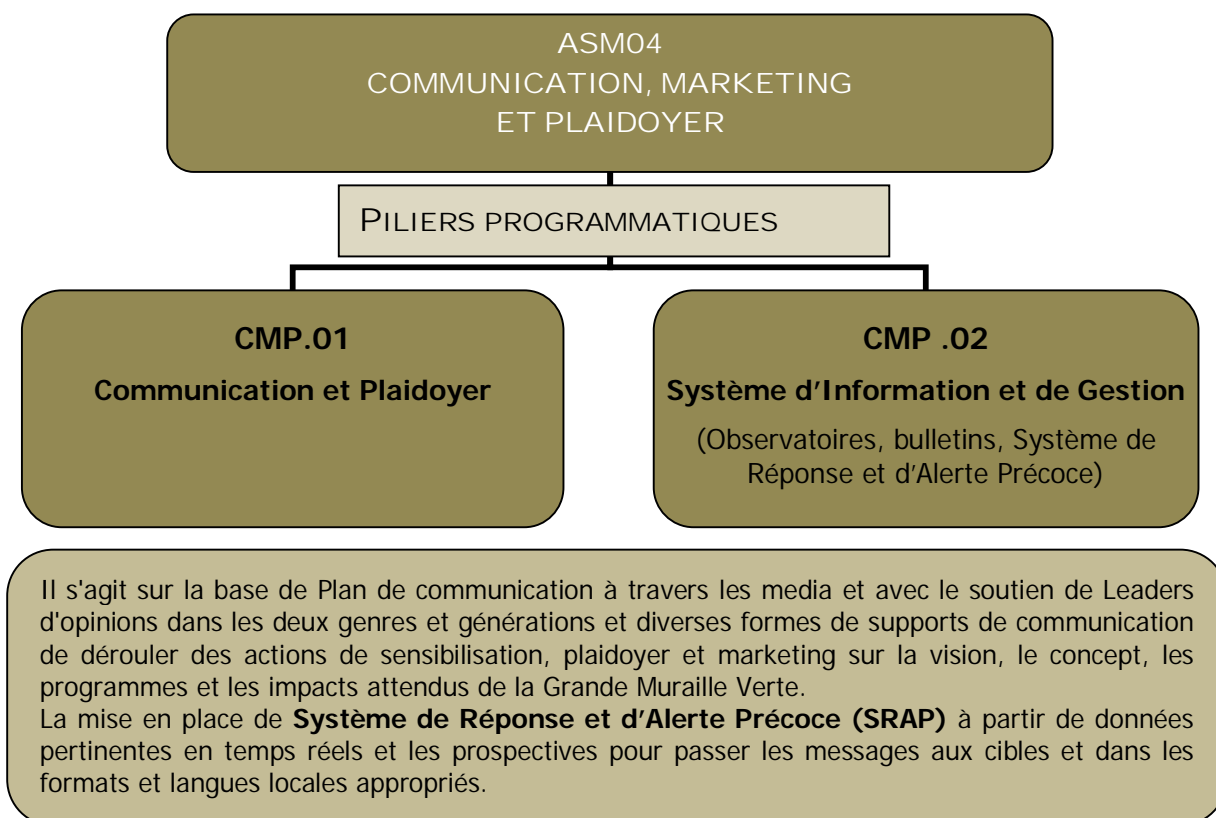


Figure 6 : Stratégie Opérationnelle : Axes Stratégiques Majeurs et leurs piliers programmatiques

Le tableau ci-dessus indique les quatre (04) Axes Stratégiques Majeurs et **les quinze (14) Piliers Programmatiques identifiés du Plan d'action quinquennal 2011-2015.**

	DC/GL2 : Infrastructures communautaires de base
	DC/GL.3 : Gouvernance locale et Retour aux Terroirs
	DC/GL.4 : Suivi & Evaluation des impacts des Programmes de Développement
RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT DEVELOPPEMENT (RA&D)	RA&D.1 : Formation et perfectionnement
	RA&D.2 : Capitalisation et Valorisation des savoirs Locaux
	RA&D.3 : Recherche scientifique thématique
	RA&D.4 : Recherche opérationnelle



COMMUNICATION, MARKETING & PLAIDOYER(CMP)	PP/CMP.1 : Communication et Plaidoyer
	PP/CMP.2 : Système d'Information et de Gestion

Tableau III : Axes (socles) et Objectifs (Piliers Programmatiques) Stratégiques Majeurs

4.6. PORTEFEUILLES DE PROGRAMMES / PROJETS PRIORITAIRES

Les quatre (04) Portefeuilles (P) des douze (12) Programmes Prioritaires (PP) définis pour l'opérationnalisation de l'Initiative GMV sont ainsi répartis (Figure 7)



PLAN D'ACTION 2011-2015

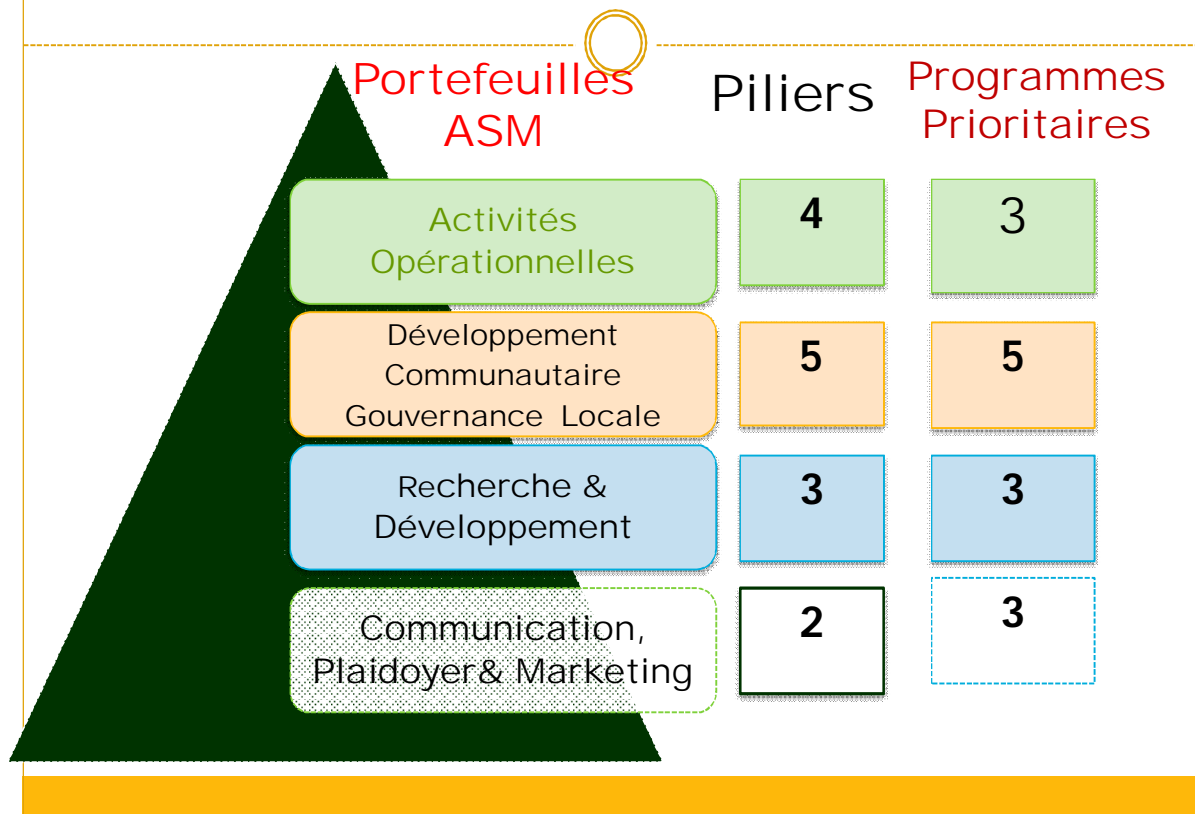


Figure 7 : Architecture du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

PORTEFEUILLES (P)	Ref.	Programmes/Projets Prioritaires (PP) <i>Sous Programmes/Projets</i>	2011
ACTIVITES OPERATIONNELLES AO	PP.AO.01	Restauration, Conservation et Gestion Durables des Ressources Naturelles et de la Biodiversité	
	PP.AO.02	Amélioration et renforcement des systèmes de production (agriculture, pastoralisme, foresterie),	
	PP.AO.03	Systèmes de Suivi et de Gestion des Ressources Naturelles et de la biodiversité	
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET GOUVERNANCE LOCALE (DC/GL)	PP.DC /GL.01	Activités Génératrices de Richesses	
	PP.DC /GL.02	Accès aux besoins domestiques et aux Services Socio-économiques de Base <i>02.E : Energie domestique</i> <i>02.H : Ressources en eau et assainissement</i> <i>02.S : Santé humaine et animale</i> <i>02.Ed: Education</i> <i>02.C : Communication</i>	
	PP.DC /GL.03	Gouvernance locale et Retour aux terroirs	
	PP.DC /GL.04	Evaluation des Impacts sur le Développement Humain et l'Environnement	
RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT & DEVELOPPEMENT (RA&D)	PP.RA&D/01	Formation, perfectionnement et Echanges	
	PP.RA&D/02	Recherche scientifique et valorisation des Savoirs traditionnels	
	PP.RA&D/03	Réseaux et Mobilité Scientifiques	
COMMUNICATION, PLAIDOYER & MARKETING (CPM)	PP.CPM/01	Communication, Plaidoyer et Marketing	
	PP.CPM/02	Système d'Information et de Gestion (SIG, Observatoire & Publications)	

Tableau 4: Synoptique des Portefeuilles et leurs programmes et projets prioritaires PP du Plan d'action 2011-2015



4.7. SEQUENCAGE ET FEUILLE DE ROUTE

Le séquençage assorti d'indicateurs et cibles de performance du premier cycle 2011-2015 du Plan d'Action est défini dans le tableau V ci-après :



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Séquençage		Activités	Indicateurs et Cibles
Etape	Repères		
2011			
01	Khartoum 22 novembre 2011,	▪Adoption du Plan d'action quinquennal (PAQ) 2011-2015 par le Conseil des ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte	Adoption et vulgarisation du PAQ
02	Stratégie de Communication sur le PAQ 2011-2015	▪Activités de partage et de promotion du document de PAQC 2011-2015 auprès des Etats et de la Communauté internationale	Large diffusion et son appropriation par les acteurs dans le courant de 2012 à travers divers fora
2012			
03	Communication & Plaidoyer, Capitalisation et Echange des données et expériences	<ul style="list-style-type: none"> ▪Communication et plaidoyer autour du PAQC ▪Publication de l'Ouvrage II : Le projet majeur africain de la Grande Muraille Verte : Capitalisation de cinquante (50) ans d'expériences et de connaissances scientifiques et techniques et de savoirs locaux sur la gestion et le développement ▪Communication et information sur le terrain avec les acteurs à la base 	Capitalisation et acquisition de données pertinentes et mise en place et fonctionnement des systèmes d'informations GMV en 2012 Publications des outils (bulletins et revues)
04	Plaidoyer et Mobilisation des Ressources Financières et Techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪1^{er} Forum du PPCSTF sur la mise en œuvre de l'IGMV : partenariat et mobilisation du financement ▪Requêtes de co-financement des programmes et projets de la GMV par les pays et l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte ▪Table Ronde des partenaires techniques et financiers sur le financement de la Grande Muraille Verte ▪2^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'APGMV : Réunion du Comité Technique des Experts Préparatoire, Conseil des ministres et 2^eme Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ▪Séminaire annuel des structures GMV sur l'évaluation et la planification des activités 	Les acteurs à la base, ainsi que les partenaires techniques et financiers ont adhéré et l'essentiel des budgets-programmes mobilisé
05	Réalisation des activités sur le terrain	Mise en place d'actions pilotes sur les stratégies	Mise en place et évaluation d'actions et définition des stratégies
2013- 2015			
06	Mise en oeuvre des Portefeuilles et revue à mi-parcours	Séminaire annuel des structures GMV sur l'évaluation et la planification des activités Mise en œuvre de packages de programmes/projets de portefeuilles GMV Revue à mi-parcours et révision éventuelle du PAQC en fin 2013	Financement et mise en oeuvre de programmes prioritaires des Portefeuilles AO (à hauteur d'au moins 20 à 25 % de réalisation) et CMP et revue à mi-parcours en fin 2013
07		Revue à mi-parcours et révision éventuelle du PAQC en fin 2015	Evaluation et PAQ 2016- 2020

Tableau V : Séquençage de la mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte



CHAPITRE V. FINANCEMENT ET RISQUES

5.1. JUSTIFICATIFS DE FINANCEMENT

Les zones arides représentent 41% de la surface du globe et 2,6 milliards de personnes sont affectés par la désertification et la dégradation des terres. La lutte contre la désertification, les changements climatiques, la conservation des ressources naturelle et la diversité biologique dans les milieux arides et sub-arides constituent une des priorités majeures des Etats sahélo-sahariens du Circum-Sahara.

La GMV intègre dans son approche stratégique non seulement les objectifs des trois conventions des Nations Unies sur la désertification, le changement climatique et la biodiversité mais aussi plus globalement, ceux de plusieurs mécanismes associés au Développement et à l'Environnement. Il s'agit en particulier : (i) du Développement Durable, (ii) de la Lutte contre la Pauvreté, (iii) de la Réduction des Migrations écologiques et économiques et enfin du Développement Propre. L'Initiative GMV a une vision humaniste et est pour l'heure le modèle le plus complet de Développement Intégré des Zones Arides et aussi une stratégie intégrale, cohérente et opérationnelle de développement du monde rural. Ces zones arides gagnent de plus en plus de superficies en Afrique et impactent fortement sur la sécurité alimentaire et le développement des pays. Elle apparaît ainsi comme un des patrimoines de l'Humanité et son financement interpelle la Communauté internationale.

5.2. AXES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement porte sur les dépenses de **fonctionnement**, **d'investissement** relatif à la réalisation des programmes et projets des portefeuilles et les dépenses **d'exploitation** liées à la mise en œuvre du plan d'action tant au niveau régional que national.

L'essentiel du financement est orienté vers les portefeuilles de programmes et projets prioritaires des activités opérationnelles et d'accompagnement notamment d'activités de Développement communautaire et de Recherche scientifique et valorisation des savoirs traditionnels RA&D.

Il s'agit en particulier :

- de reboisement et d'agroforesterie. Ce volet porte sur la réalisation d'activités de restauration et de Conservation des sols et de la biodiversité, du suivi pédologique et du suivi environnemental,



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

- de la mise en place ou de l'amélioration de systèmes de production ruraux avec tout le dispositif de protection et de valorisation,
- d'édification de réseaux de bassins de rétention et d'ouvrages hydrauliques et de réhabilitation des points d'eau existants,
- d'activités de communication, sensibilisation et plaidoyer,
- de packages d'actions de Développement communautaire et de la Gouvernance locale en particulier du développement de l'agriculture villageoise améliorée et de production pastorales,
- d'infrastructures communautaires de base et d'accès au service social de base,
- des Systèmes de suivi et d'évaluation et d'informations,
- des microréalisations (activités génératrices de richesses, services socio-économique de base,
- de renforcement de capacités des ressources humaines et de la logistique.

La stratégie de mobilisation des ressources financières et leur planification reste un enjeu fondamental et constitue le levier de réussite de l'Initiative et un risque important dans sa réalisation et sa réussite.

Les ressources financières potentielles sont attendues en particulier :

- **de contributions volontaires et statutaires** des Etats membres et institutions de tutelle (Union Africaine), et autres contributions en dons et legs,
- **d'apports de la PPCSTF (contribution financière ou en nature,)**, le Partenariat Public/Privé, la mobilisation nationale, les dons, legs, et subventions bilatérales et multilatérales,
- **des divers instruments et mécanismes financiers** créés dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la diversité biologique et les changements climatiques auxquels l'IAGMV est éligible.

Il s'agit en particulier :

- (i) Global Mechanism,
- (ii) Fonds pour l'Environnement Mondial FEM : Trust Funds, Fonds des Pays les Moins Avancés (Fonds PMA),
- (iii) Fonds Spécial Changements Climatiques,
- (iv) Mécanisme de Développement Propre (MDP),
- (v) Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).
- (vi) ClimDEv (AfDB –CEA , UA) et le Green Funds AfDB),
- (vii) Coopération bilatérale.

L'Agence mettra l'accent sur l'approche « **budget programme** » impliquant la mise en place d'outils et mécanismes adaptés de mobilisation du financement à travers les différentes sources et notamment la plateforme de Partenariat et de Coopération scientifiques, techniques et financiers (PPCSTF). Toutefois, une telle stratégie ne saurait être performante que si la volonté et l'engagement des Etats membres et des institutions africaines ne s'expriment d'abord à travers la libération régulière de leurs contributions.



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

5.3. BESOINS ESTIMATIFS DE FINANCEMENT

Le récapitulatif des besoins estimés en financement pour la réalisation des programmes et projets prioritaires (PP) des 04 portefeuilles du PAQ 2011-2015 est rappelé ci-après :

Ils portent d'une part sur le **financement des programmes des quatre portefeuilles** du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015 en d'investissements et charges d'exploitation et les **frais de fonctionnement et d'équipement** d'autre part des structures suivantes :

- **l'agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV)** assurant la coordination régionale et la réalisation des programmes transversaux d'intérêt commun,
- **les structures nationales de la GMV** (agences nationales, unités de coordination nationale etc...) chargées de la coordination nationale des programmes GMV et de l'animation,
- **les Unités Communautaires Intégrées de Développement Durable (UCIDD)**, chargées de la **Coordination et de Gestion Locale** des terroirs des Etats membres.

Le tableau ci-après résume les besoins INDICATIFS en financement des programmes des portefeuilles. Les coûts indicatifs sont donnés sur la base de l'analyse des projections des Etats membres ;



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015

Pays	Portefeuille DC/GL	Portefeuille RA&D	Portefeuille CMP	Portefeuille AO	Dépenses d'exploitation	TOTAL
Devises	Dollars américains (US \$) : 1 US \$ = 460 FCFA					
Burkina Faso						
Djibouti						
Erythrée						
Ethiopie						
Mauritanie						
Mali						
Niger						
Nigeria						
Sénégal						
Soudan						
Tchad						
APGMV						
Structures Nationales						
UCIDD						
Autres						
Total (T)						
Imprévus (5% T)						
TOTAL General (TG)						
GEOGRAPHIE DU FINANCEMENT						
Contributions Des Etats membres						
Apports en co-financements des partenaires techniques et financiers						
Dons, Legs et autres						

Tableau : Estimation des Financements des portefeuilles de programmes de la GMV



5.4. RISQUES DANS L'EXECUTION DE L'IAGMV

La Grande Muraille Verte bénéficie de la Caution et de l'engagement des plus hautes autorités africaines. Elle est une bonne opportunité qu'offre l'Afrique à la Communauté internationale d'agir efficacement et en synergie pour la résolution des grands défis environnementaux, socio-économiques, d'insécurité alimentaire alimentée par des crises alimentaires cycliques, de pauvreté endémique et d'intégration régionale auxquels elle est confrontée.

La convergence et la synergie des financements régionaux vers la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et l'appropriation du projet par les divers acteurs et les populations cibles au niveau de chaque Etat membre, devrait dans les cinq (05) prochaines années permettre de percevoir des impacts positifs de cette approche. Toutefois, outre les contraintes liées à la mise en œuvre citées plus haut, subsistent des facteurs de risques pouvant ralentir l'exécution voire hypothéquer l'aboutissement du l'Initiative, tel que pré-planifié.

Ils sont essentiellement :

- **l'absence de volonté des Etats membres.** Le projet s'inscrit dans le cadre de Coopération continentale entre la Etats membres. La particularité de l'Initiative est la décision des pays à œuvrer ensemble et à faire les efforts solidairement. Ainsi l'engagement technique, politique et financier de chacun des Etats membre et au moment opportun et conformément à la planification constitue une contrainte majeure dans la réalisation,
- **l'insuffisance ou le retard de financement.** Malgré l'engagement des pays et des partenaires techniques, financiers et scientifiques, les mécanismes de mobilisation des fonds et le démarrage des accords de coopération peuvent aboutir à des retards et entrainer une démobilitation. En effet la situation économique mondiale faite de récession et de priorisation des aides publiques au développement peut constituer dans le court terme un risque élevé dans la mobilisation des financements attendus. Dans ce cadre, l'absence d'une bonne planification des ressources dédiées tant au niveau des Etats qu'au niveau de la Communauté internationale, peut accentuer une telle situation,
- **la situation d'instabilité politique ou d'insécurité dans les zones visées de la GMV,** les conflits locaux, les problèmes fonciers, l'instabilité politique au niveau central sont des risques sérieux dans l'approche régionale. Les Chefs d'Etat des pays du tracé, doivent veiller à solutionner les contraintes probables, notamment d'ordre sécuritaire, du projet d'implantation de la GMV dont le caractère continental revêt un enjeu de développement économique de base et d'intégration à la fois politique et culturelle,
- **les risques climatiques.** La variabilité climatique est un des paramètres stratégiques à prendre en charge dans tous projets de développement. L'impact du risque climatique est encore plus pesant dans le cas des zones arides où les minima annuels de précipitations sont pris en charge dans la planification des activités opérationnelles de terrain et agro-sylvo-pastorales.
- **la situation d'instabilité politique ou d'insécurité** dans les zones visées de la GMV, les conflits locaux, les problèmes fonciers, l'instabilité politique au niveau central.



ANNEXES

04 PORTEFEUILLES DE PROGRAMMES/PROJETS PRIORITAIRES



INITIATIVE AFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
PLAN D'ACTION QUINQUENNAL 2011-2015